



HAL
open science

L'évolution de l'architecture scolaire : évolution de l'enseignement, évolution des bâtiments

Mathilde Chambier

► **To cite this version:**

Mathilde Chambier. L'évolution de l'architecture scolaire : évolution de l'enseignement, évolution des bâtiments. Education. 2018. hal-02379065

HAL Id: hal-02379065

<https://univ-fcomte.hal.science/hal-02379065>

Submitted on 25 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire

présenté pour l'obtention du Grade de

MASTER

« Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »

Mention 1^{er} degré, Professeur des Ecoles

L'évolution de l'architecture scolaire
Evolution de l'enseignement – évolution des bâtiments

présenté par
CHAMBIER Mathilde

Sous la direction de :
MARIANI-ROUSSET Sophie
Grade : Maitre de Conférences à l'UFC

Année universitaire 2017-2018

Sommaire

Introduction

- I. Historique de l'enseignement en France
 1. L'école primaire
 - Avant l'ancien régime
 - L'ancien régime
 - La révolution
 - L'empire
 - 1815 – 1870
 - Troisième République
 - Entre les deux guerres mondiales
 - Après 1945
 2. L'école maternelle
 - Les salles d'asile
 - L'école maternelle

- II. Evolution des bâtiments scolaires
 1. Les écoles primaires
 - Avant la loi Guizot
 - De 1833 (loi Guizot) à l'entre-deux guerre
 - Après 1945
 - L'architecture actuelle
 2. Les écoles maternelles
 - Les salles d'asile
 - Les écoles maternelles
 - o Avant 1945
 - o Après 1945
 - o L'architecture actuelle

- III. Relations entre les bâtiments scolaires et les évolutions de l'enseignement
 - 1. Evolution de l'enseignement au niveau des apprentissages et au niveau du statut de l'enfant
 - 2. Statut de l'école

- IV. Etude des plans de bâtiments scolaires
 - 1. Les bâtiments de la période 1880 – 1900
 - 2. Les bâtiments de la période de l'entre-deux guerres (jusqu'à 1945)
 - 3. Les bâtiments des années 50 – 60
 - 4. Les bâtiments des années 1990 – 2000 – 2010

- V. Analyse des résultats de l'étude
 - 1. Les résultats par époque
 - a. Les bâtiments de la période 1880 – 1900
 - b. Les bâtiments de la fin de la première guerre mondiale jusqu'à 1945
 - c. Les bâtiments des années 50 – 60
 - d. Les bâtiments des années 1990 – 2000 – 2010
 - 2. Evolution des constructions
 - a. Les évolutions communes à tout type d'école
 - b. Les écoles élémentaires
 - c. Les salles d'asile / écoles maternelles

Conclusion

Annexes

Introduction

L'idée qu'une société se fait de son avenir conditionne les moyens et les contenus éducatifs. B. Moussy (2016) pose cette question : « L'avenir doit-il reproduire le passé (approche traditionnelle) ou doit-il évoluer par la création d'une société nouvelle ? ». L'école n'apparaît que dans des sociétés où les conditions d'organisation économique, politique et religieuse sont élevées (Troger V., Ruano-Borbalan J.C., 2017).

Pour R. S. New (2013), l'école recouvre deux notions : le bâtiment et le contenu de ce que les enfants doivent apprendre. Dans ce mémoire, nous verrons si l'évolution de la manière dont les élèves doivent apprendre est liée à l'évolution des bâtiments.

Dans le mouvement « Reggio Emilia », le bâtiment de l'école est appelé le « troisième enseignant », « l'espace devient éducateur et objet éducatif ». L'architecture scolaire jouerait donc un grand rôle dans les apprentissages, ce qui influencerait l'architecture en fonction des évolutions de l'enseignement (R. S. New, 2013).

L'école tient une grande place dans la vie de chacun. Tout le monde l'a fréquenté enfant, puis parfois en tant que parent ou enseignant. Tout le monde a donc un vécu avec l'école. En plus d'avoir eu en ses murs toute la population, l'école est présente partout sur le territoire. Cette occupation des lieux est due à la loi Guizot (1833) d'abord puis aux lois de la III^{ème} République ensuite. Ces nombreux bâtiments, très reconnaissables, ont marqué une véritable révolution par rapport aux locaux qu'occupaient précédemment les écoles. Le XIX^{ème} siècle, par bien des prises de conscience, soit sur l'importance de l'éducation, soit sur l'importance de l'hygiène, a présenté énormément de réflexions autour des lieux d'école. Cette époque a fait fortement évoluer les bâtiments scolaires. La question qui se pose est alors la suivante : l'architecture scolaire a-t-elle évolué en fonction de l'évolution de l'enseignement ou pour d'autres facteurs ?

Nous verrons tout d'abord un historique de l'enseignement (école primaire et maternelle) puis nous étudierons l'évolution des instructions de constructions des bâtiments dans une première partie. La deuxième partie présentera l'étude des plans des écoles à diverses époques pour vérifier si les instructions sont reprises dans les faits. Enfin la troisième partie contiendra l'analyse de l'étude des plans des écoles.

I. L'historique de l'enseignement en France

1. L'école primaire

L'enseignement a toujours été présent sur le territoire de l'actuelle France mais dans des formes diverses et sans harmonisation avant le XIX^{ème} siècle. Les ambitions éducatives sont également très différentes suivant les époques, les milieux et les idéaux de la période. On peut distinguer sept grandes périodes durant lesquelles l'enseignement s'est développé.

- Avant l'ancien régime

L'empire romain importe son modèle d'école. Gérée par la municipalité, elle accueille des enfants de 7 à 12 ans sur tout le territoire (Combes J. 2013). Ces écoles étaient laïques. Avec la chute de l'empire romain, ce système disparaît et seuls les monastères proposent un enseignement à destination des futurs moines (Troger V, Ruano-Borbalan J-C., 2013).

Au moyen-âge, l'école est toujours le monopole des religieux catholiques (Moussy B. 2016). Elle concerne uniquement garçons de familles aisées. Les plus pauvres n'y ont pas accès : ils sont au travail et les fils de seigneurs sont éduqués dans leurs propriétés (Combe J. 2013 ; Moussy B. 2016). Charlemagne, à l'encontre de l'idée reçue, n'a pas inventé l'école mais a favorisé la création d'écoles gérées par des religieux, pour les garçons uniquement. Son objectif était d'avoir un royaume puissant, il souhaite une cour cultivée et des fonctionnaires instruits, et également améliorer le niveau intellectuel de la population pour y parvenir. Si l'institution est développée, toute la population n'y accède pas (Giolitto P. 2003).

A la fin du moyen-âge (XI^{ème} siècle XII^{ème} siècle), les petites écoles se sont multipliées à la suite de l'intérêt croissant pour l'éducation (savoir lire – écrire – compter) des commerçants et des artisans pour leurs enfants, lié à l'essor économique (Giolitto P. 2003).

- L'ancien régime

Les petites écoles se sont surtout développées au XVI^{ème} siècle avec l'apparition du protestantisme (Giolitto P. 2003). La Réforme a pour postulat que les croyants doivent avoir un accès direct aux écritures sans passer par des intermédiaires. Cette conception est à l'opposé de la religion catholique dans laquelle les religieux ont le monopole de la lecture et de la

compréhension des textes en latin et peuvent donc l'interpréter selon leurs intérêts (Troger V. – Ruano J.C. 2017) (Dancel B. 2010).

L'Eglise catholique propose alors à son tour des écoles afin de faire concurrence aux écoles protestantes. Puisqu'au-delà de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et des rudiments de calculs, des cours de catéchismes sont dispensés. En prolongement de la révocation de l'édit de Nantes qui permettait une tolérance de la religion protestante, Louis XVI promulgue l'ordonnance du 13 décembre 1698. Ce texte obligeait tous les enfants jusqu'à 14 ans à fréquenter l'école paroissiale, le but étant de supprimer les écoles protestantes (Troger V. – Ruano J.C. 2017) (Giolitto P. 2003).

Au XVIII^{ème} siècle, les congrégations religieuses cohabitent avec des petites écoles gérées par les laïcs. Les écoles peuvent être alors être situées dans le logement du maître. Les locaux sont souvent insalubres car le voisinage de l'école et le bruit qui va avec ne sont pas très bien tolérés. De plus, le maître étant souvent payé par les parents (quelquefois par la communauté ou un riche bourgeois), sa rémunération dépend du nombre d'élèves, il en a donc autant que possible. De trop nombreux enfants doivent alors se serrer dans de toutes petites pièces. Ces pièces servant également au logement du maître, sa famille s'y trouve aussi et les activités quotidiennes de la maison (soins aux enfants, cuisine) y ont lieu pendant les temps d'enseignements avec les nuisances associées (bruit des enfants du maître, fumée...) (Giolitto P., 2003).

Le recrutement s'effectue par la communauté et le curé donne son aval. Même lorsque l'enseignant est laïc, il n'a pas d'indépendance, il subit une surveillance de la part du clergé. (Troger V., Ruano-Borbalan J.C., 2017)

Le développement de l'enseignement grâce aux idées des Lumières et de l'évolution du statut de l'enfant ainsi qu'aux idées révolutionnaires permet un intérêt grandissant pour les conditions d'enseignement. Au cours du XVIII^{ème}, des méthodes pédagogiques s'élaborent en opposition aux méthodes autoritaires et répressives avec des punitions corporelles : Rousseau, Pestalozzi (Moussy B., 2016).

En 1762 paraît *Emile ou De l'éducation* de Rousseau. Dans ce traité, Rousseau explique l'importance de l'éducation, que les caractères des enfants ne sont pas dus à leur âge mais à leur environnement. Il considère l'enfant comme un individu à part entière et non un adulte inachevé. Cette idée sera reprise par Pestalozzi (1746-1827) qui met l'enfant au centre de

l'enseignement et sera à l'origine des méthodes modernes. Dans les faits, l'enseignement n'évolue que très peu et très lentement. (Moussy B. 2016)

- La révolution

La révolution de 1789 tente de retirer le monopole de l'éducation à l'Eglise pour le donner à l'Etat. Les prémices d'une école primaire gratuite et obligatoire fonctionnant comme un service public sont avancés. Les textes pour l'obligation scolaire et la gratuité sont votés ainsi qu'un texte pour la création d'une école normale à Paris. Mais par manque de moyens et par l'instabilité du régime de la Convention, ces textes ne seront pas suivis d'effets. La prise de conscience de l'importance de l'école est toutefois établie (Troger V., Ruano-Borbalan J.C., 2017) (Combes J. 2013).

- L'empire

Sous l'empire, l'instituteur n'est plus choisi par le curé mais par le maire. Un intérêt apparaît pour la pédagogie comme le prouve l'évolution des méthodes d'enseignement : la méthode « simultanée » des frères des écoles chrétiennes est de plus en plus utilisée : l'enseignement est proposé à des enfants réunis par niveaux. Jusqu'à présent c'était plutôt la méthode individuelle qui prévalait : le maître s'occupait de deux ou trois élèves pendant que les autres travaillaient en autonomie (ou chahutaient) (Giolitto P. 2003).

- 1815 – 1870

C'est une période très riche pour l'évolution de l'enseignement. Des méthodes nouvelles apparaissent comme la méthode d'enseignement mutuel ou lancastérienne (1815). Dans cette méthode, le maître est assisté des élèves les plus âgés qui sont aussi les plus instruits et qui enseignent aux plus petits (Giolitto P. 2003). L'enseignement mutuel ne sera pas étendu à toutes les écoles et ne sera pas utilisé très longtemps. La méthode « simultanée » sera adoptée dans certaines écoles urbaines tandis que les écoles rurales, du fait de l'hétérogénéité de leurs élèves et de leurs effectifs (classe unique), continuent d'appliquer la méthode individuelle (Combe J. 2013).

Cette période est paradoxale par rapport à la religion : certaines décisions affirment le pouvoir de l'Etat (création des écoles normales, rétribution minimum, contrôle des manuels

scolaires par une commission ministérielle, instauration d'un corps d'inspecteur de l'enseignement primaire, loi Guizot 1833). D'autres décisions redonnent du pouvoir aux religieux (l'enseignement « libre » peut bénéficier d'un financement public et les religieux peuvent facilement accéder à l'enseignement, loi Falloux 1850) (Combe J. 2013).

En 1833, la loi Guizot oblige les communes d'entretenir une école. La construction n'est pas demandée, en revanche, chaque commune doit avoir un lieu dédié à l'école.

Le 23 juin 1836 la loi Palat étend aux filles quelques dispositions de la loi de 1833 et établit l'organisation des écoles de filles. (Combes J. 2013).

La question de l'obligation scolaire est souvent évoquée dans les lois d'une part car l'école primaire, fréquentée par les enfants des milieux populaires subit une grande part d'absentéisme lorsque les enfants aident leurs parents aux champs en milieu rural ou lorsqu'ils sont en âge d'aller travailler en milieu urbain. D'autre part, de nombreux enfants ne viennent pas à l'école et restent dans la rue : « importunant les passants et troublant l'ordre public » (Giolitto P. 2003). Pour traiter de la problématique du travail des enfants, plusieurs lois seront votées. La loi de 1841 indiquant que les enfants ne pourront plus être embauchés en dessous de 8 ans ni travailler de nuit et devront aller à l'école jusqu'à 12 ans en dehors de leur temps de travail. En 1874, l'âge minimum d'embauche sera de 12 ans et la journée de travail devra être limitée à 6h. Ces législations montrent l'évolution du statut de l'enfant.

L'école est vue comme permettant d'uniformiser le territoire. Par l'enseignement du français, de l'orthographe et des poids et des mesures, l'école permet d'établir l'utilisation de ces normes et permet la disparition des unités de mesures locales. L'école enseigne également l'esprit de méthode, très demandé par les industries du XIX^{ème} siècle. Grâce à leur maîtrise de l'orthographe, les maîtres sont souvent également nommés secrétaires de mairie (Troger V., Ruano-Borbalan J.C., 2017).

En 1868 Octave Gréard, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, divise la scolarité en trois cours : élémentaire, moyen et supérieur permettant un enseignement « simultané ». Cette organisation préfigure le système actuel. Il propose également une nouvelle organisation des enseignements. Au « système successif » qui prévalait jusque là et qui donnait par année scolaire un programme éducatif : lecture, puis écriture, puis grammaire, puis orthographe, et enfin calcul, se substitue le « système concentrique » où chaque matière est reprise chaque année en approfondissant. Cette structure sera étendue à toutes les écoles en 1882 avec les lois Ferry (Giolitto P. 2003).

- Troisième République

Les décisions ayant été prises tout au long du XIX^{ème} siècle préfigurent les Loi Ferry de 1881 et 1882. La loi du 16 juin 1881 établit la gratuité des écoles publiques primaires et exigent une formation pour les enseignants (brevet de capacité). La loi du 28 mars 1882 instaure l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 13 ans et la laïcité de l'école.

Le public de l'école de Jules Ferry, tout comme celle de l'ancien régime est les enfants des classes populaires. Les enfants des classes aisés vont au lycée (public ou privé) qui propose des classes payantes à partir de 7 ans.

Les instructions officielles du 27 juillet 1882 font apparaitre de nouveaux contenus d'enseignement. Auparavant, seuls lire, écrire et compter étaient enseignés et souvent de manière assez rudimentaire. Ces instructions indiquent que devront à présent être enseignés : la morale, le français « (exercices de lecture, lectures expliquées, leçons de grammaire, exercices orthographiques, dictées, analyses, récitations, exercices de compositions, etc.) », l'enseignement scientifique (arithmétique et sciences physiques et naturelles présentées au départ sous forme de leçons de chose), l'histoire, la géographie et l'instruction civique, le dessin, le chant, la gymnastique (complétée par des exercices militaires dans les communes où il existe des bataillons) et des travaux manuels. Ces nouveautés dans l'enseignement impliquent une instruction des maitres qui avait été prévue en 1879 avec la création des écoles normales (loi Paul Bert / site le temps des instituteurs). Cette formation des maitres était indispensable car leur niveau d'instruction était assez faible sous l'ancien régime (Chevret A. 2008).

La loi Goblet du 30 octobre 1886 marque une nouvelle fois la séparation de l'Eglise et de l'Etat : cette loi porte sur l'organisation générale de l'enseignement primaire et la laïcisation du personnel des écoles publiques. Elle oblige désormais chaque commune (ou groupe de communes pour les hameaux) d'avoir au moins une école publique.

Cette loi définit également trois degrés d'enseignement : l'école maternelle (ancienne salle d'asile) ; l'école primaire ; l'école primaire supérieure (pour les élèves qui n'ont pas accès au lycée ; l'enseignement y est plus approfondi qu'à l'école primaire et prépare aux métiers administratifs et de l'enseignement mais ne permet pas d'accéder au bac et donc pas non plus à l'enseignement supérieur). Ce sera d'ailleurs une critique de cet enseignement qui voulait permettre aux enfants des classes populaires d'aller plus loin que l'école primaire mais qui finalement créait une discrimination, un enseignement secondaire à deux vitesses.

Pendant une longue période l'école primaire et les collèges et lycées vont fonctionner parallèlement. Les collèges et lycées proposent également des petites classes qui permettent

d'accéder à des hautes études. Les enfants allant à l'école primaire, qui est plutôt l'école du peuple ne peuvent prétendre accéder au lycée. Les enseignements sont différents. Les lycées sont plutôt fréquentés par la bourgeoisie. Les écoles supérieures permettaient aux classes populaires d'accéder à des métiers un peu plus élevés socialement (Jacquet-Francillon, 2010).

En 1886 les enseignants et les enseignantes deviennent fonctionnaires, ce qui leur permet « [d'] échapp[er] à la tutelle du maire et des notables locaux. » (Troger V. Ruano-Borbalan J.-C. 2017).

L'arrêté du 18 janvier 1887 modifie l'organisation préconisée par l'arrêté de 1882. Il instaure la séparation de l'enseignement en trois cours sur le modèle d'O. Gréard : le cours élémentaire, le cours moyen et le cours supérieur.

- Entre les deux guerres mondiales

En 1923, les instructions officielles du 20 juin 1923 réaffirment la plupart des éléments des instructions de 1887, entre autres de la séparation des cours (qui n'était pas mise en place dans toutes les écoles, les élèves arrêtant souvent l'école avant le cours supérieur). Elles reviennent sur le système concentrique d'aborder les enseignements et préconisent un système plus progressif, elles détaillent également les enseignements devant être abordés pour chaque cours (Combes J. 2003) (Giolitto P. 2003).

Sous le front populaire, Jean Zay porte la scolarité à 14 ans par la loi du 9 août 1936 (Combes J. 2013). Mais l'obligation scolaire ne sera réellement respectée que grâce aux allocations familiales mises en place après la seconde guerre mondiale qui peuvent permettre aux familles les plus pauvres de se passer du salaire supplémentaire que ramenaient les enfants.

- Après 1945

Après la guerre, la place de l'enfant évolue, la mortalité infantile diminue, les familles se transforment. L'enfant est également vu comme pouvant, par l'éducation, être pacifiste et éviter la reproduction des situations de guerres récemment vécues (Moussy B. 2016).

En 1959, la réforme Berthoin porte la scolarité obligatoire à 16 ans. Entre 1959 et 1976, la mixité dans les écoles primaires et l'uniformisation du système avec la disparition des petites classes dans les lycées donne à l'école la structure connue encore aujourd'hui.

En 1969, l'organisation pédagogique de l'école primaire est modifiée : la semaine passe de 30 heures à 27 heures (libération du samedi après-midi pour la formation continue des

enseignants), mise en place du tiers-temps pédagogique : les enseignements sont partagés en trois domaines : les matières « fondamentales », l'EPS et les activités d'éveil (Kahn P. 2008). Cette évolution fait suite aux travaux du courant de l'école nouvelle et s'accompagne de la mise en place des travaux de groupe, la participation des élèves, la valorisation de la compréhension sur la mémorisation (Dancel B. 2010).

2. L'Ecole maternelle

A l'origine de l'école maternelle, des lieux d'accueil pour les tout-petits voient le jour. Ils sont créés pour prendre en charge les petits enfants des classes pauvres ou populaires pendant que les aînés et les parents travaillent.

- Les salles d'asile

Une des premières initiatives en 1771 est l'école à tricoter du pasteur Oberlin qui accueille les enfants de 4 à 7 ans des ouvrières des filatures des Vosges afin que les enfants ne soient pas livrés à eux-mêmes dans la rue. L'intention est également de les préparer à leur futur métier d'ouvrier : apprentissage du tricot et éducation religieuse.

Les structures qui suivent cette initiative isolée seront les salles d'asiles qui apparaissent en 1826 et se développeront tout au long du XIX^{ème} pour être transformées en école maternelle par la loi de 1881. Les salles d'asile sont plutôt inspirées des « infants school » anglaises que des écoles à tricoter (Moussy B. 2016).

Le but est de garder les enfants des familles pauvres pendant que leur mère travaille, ce sont des structures urbaines à destination des familles ouvrières. L'idée est également d'éduquer le peuple afin d'éviter des révoltes dues à la pauvreté. Une grande importance est donnée à l'hygiène afin que les enfants soient en meilleure santé. A l'époque, la mortalité infantile est très élevée, le manque d'hygiène et de soin en est une des principales raisons (Moussy B. 2016) (Thivend M. 2010).

Les salles d'asiles sont mixtes, car d'après R. Rogers (2010), « il s'agit de jeunes enfants, dont l'identité de sexe n'est pas encore prononcée, selon les croyances de l'époque ».

A l'origine, les salles d'asile étaient gérées par les comités de patronage qui les avaient créées. Il n'existait pas de législation. Après une demande de subvention du comité de Paris, c'est le conseil général des hospices qui donna la subvention et donc réglementa les salles d'asiles de Paris : « les salles d'asile pour l'enfance indigente actuellement établies ou qui

seraient ouvertes par la suite dans Paris seront toutes sous la surveillance du Conseil général des hospices » (arrêté de 1829). Petit à petit, le conseil général des hospices assura la gestion totale des salles d'asiles de Paris.

En 1834, suite au succès de ces institutions, l'Etat décide de faire porter au budget de toutes les communes ayant un revenu suffisant les dépenses d'organisation et d'entretien des salles d'asile. (Circulaire du 27 avril 1834). Cette circulaire déclare les salles d'asiles comme établissements d'enseignements primaire.

De garderie, les salles d'asile évoluent vers une instruction dispensée. L'instruction religieuse est bien sûr présente. Au niveau du personnel, les surveillants et directeurs sont plutôt laïcs et mixtes à l'origine. Jusqu'en 1855 la direction des salles d'asiles était assurée aussi bien par les hommes que par les femmes. Suite à des protestations de parents, un décret impérial écarte les hommes des salles d'asiles (Moussy B.). Grâce à une souplesse législative pour les religieuses, elles représentent entre 70 et 80 % du personnel à la fin des années 1870.

La loi Guizot de 1833 n'englobe pas les salles d'asiles dans l'obligation faite aux communes d'ouvrir des écoles. Il avait juste souligné l'avantage des salles d'asile aux préfets et les invitait « à ne rien négliger pour inspirer aux populations le désir de voir fonder ces établissements partout où en existe le besoin » mais sans obligation ni subvention.

En 1837 l'ordonnance des salles d'asile contient le principe d'accueillir les enfants sans distinction de sexe.

Deux personnalités vont permettre de faire évoluer les contenus d'enseignement des salles d'asile, la vision de l'enfant. Ces propositions pédagogiques vont transformer les salles d'asile en école maternelle.

La première est Marie-Pape Carpentier (1815 – 1878). Inspectrice des salles d'asile, elle a développé une pédagogie centrée autour de l'enfant, elle a montré le rôle de l'affectif dans l'acquisition des connaissances. Sa conception pédagogique est de provoquer l'intérêt de l'enfant, elle propose pour cela d'introduire des leçons de choses, des chants, des mouvements et des jeux (origine du matériel éducatif pour les jeunes enfants). Elle publie plusieurs ouvrages dont l'enseignement par les yeux dans lequel sont représentés des animaux. C'est elle qui à l'origine propose de substituer le nom d'école maternelle à celui de salle d'asile, qui est trop marqué par la misère. Cette proposition ne sera pas suivie d'effet, c'est Pauline Kergomard qui réussira à l'imposer par la loi de 1881. (Moussy B.)

Dans les faits, et malgré une évolution de l'image de l'enfant et les méthodes publiées par des pédagogues dont Marie Pape-Carpantier, les conditions sont difficiles : la journée dure 10 heures (de 6h à 18h), les enfants sont nombreux (une centaine) répartis sur des gradins. Le claquoir est très utilisé : c'est un petit outil composé de deux plaquettes de bois servant à donner des signaux. La journée est rythmée par le claquoir et le sifflet : à ce signal, les enfants changent d'activité, se déplacent, etc. Cela donne une dimension rigide aux salles d'asile. La douceur et la liberté prônée par les pédagogues de l'époque n'est pas mise en œuvre. (Moussy B.)

La deuxième personnalité à avoir fait évoluer les salles d'asile et leur contenu d'enseignement est Pauline Kergomard. Elle a réussi à modifier leur nom en école maternelle. Cette modification a également entraîné des changements structurels : les enfants sont répartis en deux sections suivant leur âge (les 2 – 5 ans et les 5 – 7 ans). Elle préconise l'abandon de la méthode des salles d'asile centrée autour de l'éducation religieuse et rythmée par le claquoir et le sifflet pour une pédagogie centrée autour de l'enfant, et de l'apprentissage par le jeu : il faut le laisser faire « son métier d'enfant ». (Moussy B. 2016)

Marie Pape-Carpantier, tout autant que Pauline Kergomard souhaitait que l'école maternelle se démarque de l'école primaire tout autant que de la garderie. L'école maternelle devait être un lieu propice aux apprentissages par le jeu, par les expériences sensorielles, au rythme de l'enfant, sous-entendant donc une attention individualisée pour chacun.

- L'école maternelle

Sous l'influence de Pauline Kergomard, l'arrêté du 18 janvier 1887 modifie l'organisation de l'école maternelle et son programme. « Ce programme, rappelé par la circulaire du 22 février 1905 – et excellent s'il est de mieux en mieux interprété- comprend par ordre d'importance : des jeux, des mouvements gradués et accompagnés de chants ; des exercices manuels ; les premiers principes d'éducation morale ; les connaissances usuelles ; des exercices de langage, des récits, des contes ; les premiers éléments du calcul, du dessin, de l'écriture et de la lecture (ces deux dernières réservées aux enfants au-dessus de 5 ans) ».

Le Décret de 1921 réaffirme l'importance de l'éducation des enfants sur l'instruction. Les écoles maternelles ne sont ni des garderies ni des écoles élémentaires. Tout comme dans l'arrêté de 1887, les termes d'enseignement ne sont plus utilisés, ce sont les termes d'exercices qui sont présents dans ces textes, conformément au projet de Pauline Kergomard.

L'école maternelle évolue grâce à l'Association générale des Institutrices des Ecoles Maternelles et des classes enfantines (AGIEM créée en 1921, à présent devenue AGEEM : Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles publiques) (Gallois J.-B., Stella L. 2017).

La classe enfantine est définie ainsi dans l'arrêté du 18 juin 1887 de l'enseignement primaire : « les classes enfantines forment le degré intermédiaire entre l'école maternelle et l'école primaire. Elles ne peuvent exister que comme annexe d'une école primaire, d'une école primaire élémentaire ou d'une école maternelle. Les enfants des deux sexes y sont admis depuis l'âge de quatre ans au moins jusqu'à l'âge de sept ans au plus. Ils y reçoivent, avec l'éducation de l'école maternelle, un commencement d'instruction élémentaire. »

La dimension éducative recouvre le souci d'hygiène dans les écoles maternelles, ce sont des établissements qui veillent à la santé des enfants.

Les programmes, qui n'avaient pas changé depuis le décret de 1921 sont remis à jour dans la circulaire du 2 août 1977 relative aux objectifs et aux procédures éducatives de l'école maternelle dans le cadre de la réforme du système éducatif. Ce texte indique que l'école maternelle possède « un triple rôle : éducatif, propédeutique et de gardiennage ». Cette circulaire présente les objectifs majeurs de l'école maternelle autour de l'affectivité ; du corps, du mouvement, de l'action (de l'expression vocale, de la musique ; de l'expression plastique qui sont liées au corps) ; de l'image, des représentations iconiques ; du langage oral, du langage écrit ; du développement cognitif. Ce texte présente également les procédures éducatives dans lesquelles sont développé le respect des besoins de l'enfant (alternance des activités, le sommeil, les repas) ; l'architecture et l'aménagement des locaux ; la connaissance de l'enfant et des enfants dont la détection des handicaps.

Ces programmes se basent sur ce qui se faisaient dans les classes en reprenant et synthétisant les réponses des inspectrices.

Tout comme pour l'école primaire, l'Etat gère les personnels d'éducation et les communes bâtissent et entretiennent les locaux.

II. Evolution des bâtiments scolaires

1. Les écoles primaires

D'après Yves Legay (2006), cette architecture est très peu étudiée. Très peu de noms d'architectes scolaires sont connus alors que les bâtiments avaient de l'importance. Est-ce parce qu'il travaillait d'après des modèles préétablis ?

Au niveau de la documentation, les écoles du XIX^{ème} sont bien présentes, en revanche, très peu de documents existent sur les bâtiments plus récents.

Maurice Mazzalto (2013) parle d'espace scolaire afin de prendre en compte la totalité de l'école et pas seulement la salle de classe. Pour cet auteur, l'espace scolaire est l'« ensemble des lieux dédiés aux différentes formes d'apprentissage des savoirs et de socialisation de celles et ceux qui les fréquentent. Il s'agit ainsi de mettre fin à l'identification, aussi intuitive que répandue, de l'espace scolaire à la salle de classe, et de prendre en considération les couloirs, la cour de récréation, le hall, la médiathèque, le restaurant ou encore les espaces extérieurs, végétalisés ou non, qui entourent le bâtiment de l'école. »

○ Avant la loi Guizot

Pendant une période l'école était située dans les églises. Les prêtres supportaient de moins en moins les contraintes liées à l'accueil des élèves et de leur maître dans les locaux ecclésiastiques. Entre le XVI^{ème} et le XVII^{ème} le clergé réussit à empêcher la tenue de l'école à l'église. Les municipalités tentent de trouver d'autres locaux, à défaut l'école se tient dans le logement du maître. Il est difficile de trouver un local en ville, les voisins n'appréciant pas le bruit des écoliers. Bien souvent l'école trouve refuge dans des ruines ou des maisons qu'on pense hantées. Ces lieux sont insalubres (humides, foyers d'infections, froids ; souvent enfumés lorsque c'est aussi le logement du maître et trop petit pour tous les enfants accueillis) (Giolitto P. 2003).

○ De 1933 (loi Guizot) à l'entre-deux guerres

La loi Guizot de 1833 et les réflexions du XIX^{ème} sur les bâtiments (modèle de plans, recommandations pour la localisation des toilettes...) montrent une évolution des locaux

scolaires. Cette loi qui oblige les communes ou groupement de communes à entretenir une maison d'école s'appuie sur le recueil de plan d'Auguste Bouillon qui propose des modèles d'école. Les communes ne vont pas forcément construire une nouvelle école mais peuvent réutiliser une pièce (souvent trop petite et insalubre).

De nombreuses réflexions ont eu lieu pour la construction des écoles sur la lumière et les sources de luminosité qui ne doivent pas fatiguer les élèves, les auteurs de ces recherches estimaient également qu'il ne fallait pas que le maître soit en contre-jour ni les élèves, ce qui a privilégié les fenêtres sur le côté de la salle.

L'ordonnance de 1835 prescrit la séparation des sexes à l'école sauf à l'école maternelle, ce qui va influencer les constructions : il faudra prévoir deux locaux. Plusieurs possibilités sont proposées dans les plans : soit en symétrie : d'un côté les filles, de l'autre les garçons ; soit deux bâtiments distincts à des emplacements différents de la ville (ce qui s'explique par la chronologie des constructions : l'école de garçon est plus ancienne que l'école de filles dans ce cas.)

En 1850 : la loi Falloux décrète que les communes de plus de 800 habitants devraient ouvrir une école de filles. Mais cela ne devient une obligation qu'en 1867 avec la loi Duruy.

En 1858, la circulaire aux préfets sur l'arrêté du 14 juillet, relatif à la construction des maisons d'école et salles d'asile établit des recommandations pour la construction ou le choix d'un bâtiment d'école : « La première chose à rechercher pour l'établissement d'une école, c'est un lieu central, d'un accès facile et bien aéré. Quant à la maison, elle doit être simple et modeste, mais commode, isolée de toute habitation bruyante ou malsaine, qui exposerait les enfants à recevoir des impressions, soit morales, soit physiques, non moins contraires à leurs mœurs qu'à leur santé. La salle de classe sera construite sur cave, planchéiée, bien éclairée, accessible aux rayons du soleil, et telle surtout que la disposition des fenêtres, garnies chacune d'un vasistas, permette de renouveler l'air facilement. Les dimensions de la classe devront être proportionnées à la population scolaire. Cette population se détermine en prenant le nombre des enfants de sept à treize ans dans les communes où il y a des salles d'asile, et de cinq à treize ans dans toutes les autres. L'aire de la classe doit présenter une surface de 1 mètre carré [par élève] et une hauteur de 4^m, 30 dans les maisons qui ne seront pas construites à neuf. Dans les écoles mixtes, il faut veiller à ce que la classe soit divisée par une cloison en deux parties, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. ».

L'importance du choix de l'emplacement du terrain par rapport aux habitations environnantes (auberge, café, cabaret...) ou aux lieux (cimetières) à éviter sera réaffirmé dans les circulaires du 19 janvier 1875 et du 15 juin 1876.

Les écoles ont été construites en deux vagues de constructions. A la suite de la loi Guizot de 1833 (obligation pour les communes de plus de 500 habitants d'entretenir une école) puis suite à la loi de 1878 dans laquelle « les frais d'installation, d'acquisition, d'appropriation et de construction des locaux scolaires » ainsi que ceux « d'acquisition du mobilier scolaire » constituent une « dépense obligatoire pour les communes ». L'état verse d'ailleurs de fortes subventions pour les y aider.

Plusieurs recueils de plans servant de modèles pour les constructions des maisons d'école ou des écoles seront publiés : le recueil de « Plans modèles pour la construction de maisons d'écoles et des mairies » envoyé à tous les préfets en 1871. En 1880, Félix Narjoux, architecte de la ville de Paris, présente également divers modèles d'école (école de hameaux, écoles mixtes, écoles de filles, écoles de garçons, salles d'asiles, écoles professionnelles, écoles normales primaires) dans son ouvrage *L'architecture communale*.

En 1880 le règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'écoles indique en détail les normes attendues. Ce texte traite des conditions générales (emplacement, construction, groupe scolaire), des classes (les dispositions communes à toutes les salles de classe : taille, éclairages, hauteur, place du poêle, dispositif de séparation des sexes ; les préaux ; les gymnases ; les privés ; le logement du personnel ; les jardins), des services annexes pour les écoles de quatre classes et plus (salles de dessin, atelier d'ouvrage manuel, vestiaire, escaliers) et du mobilier.

Dans la première partie portant sur les conditions générales, ce texte rappelle les directives sur le choix de l'emplacement et de l'orientation du bâtiment scolaire, il indique que la partie dédiée à l'école et la partie dédiée à la mairie devront être distinctes dans le cas où les deux services seraient installés dans le même bâtiment. La partie école devra également être séparée de la partie logement des enseignants. Cette première partie insiste sur la salubrité et la lumière. L'organisation des bâtiments des groupes scolaires est indiquée : « Dans tout groupe scolaire, les bâtiments affectés aux divers services (école de garçons, école de filles, salle d'asile) seront distincts les uns des autres. On évitera de placer une salle d'asile entre l'école des garçons et l'école des filles. »

La deuxième partie de ce règlement porte sur les classes (les salles de classes et les autres salles de l'école). Il y est détaillé la méthode de calcul de la surface de la classe par

rapport au nombre d'élèves, les effectifs par classe (« 50 dans les écoles à une classe et 40 dans les écoles à plusieurs classes) et la forme de la classe (rectangulaire). La séparation des sexes est évoquée aussi : dans les écoles mixtes, la cloison de séparation dans la classe est supprimée mais les enfants doivent être groupés par sexe, « Les garçons pourront, par exemple, occuper les bancs les plus rapprochés du maître, et les filles ceux du fond de la classe. Un intervalle de 0m,80 sera réservé entre eux ». La disposition du poêle (un par classe ou un pour deux classes contiguës) est explicitée avec les espaces à respecter pour la sécurité des élèves. Les préaux ouverts (les cours) doivent proposer une fontaine d'eau et, tout comme les préaux couverts ne sont pas mixtes, les écoles doivent donc posséder deux cours et deux préaux couverts (une pour les filles et une pour les garçons). Il est indiqué qu'« une cuisine peut être aménagée pour réchauffer ou préparer des repas ». Des privés (toilettes) sont placés dans ces cours, des instructions sont données quant à leur emplacement pour la surveillance et l'hygiène (ils ne doivent être à l'ombre et à l'abri du vent). Le texte indique que dans les écoles de quatre classes et plus le directeur doit avoir un cabinet (un bureau) et qu'elles doivent être pourvues d'une salle d'attente pour les parents et d'un vestiaire pour les maîtres pouvant leur servir de réfectoire. Le texte donne des instructions sur le logement du personnel : « Logement du directeur dans les écoles à plusieurs classes. L'instituteur-directeur est, dans ces écoles, le seul fonctionnaire logé à l'école. Son logement se composera d'une salle à manger, de trois pièces dont deux à feu, d'une cuisine, de privés et d'une cave. La superficie totale de ce logement sera de 100 à 120 mètres. (...). Logement de l'instituteur dans les écoles à une classe. — Les écoles à une classe comprendront toutes un logement d'instituteur, se composant d'une cuisine, de deux ou trois pièces à feu, de privés et d'une cave. La superficie totale de ce logement sera de 60 à 70 mètres. 70. Logement des maîtres adjoints. — Les maîtres adjoints logés dans ces écoles auront au moins une pièce à feu et un cabinet. 71. Interdiction de faire communiquer le logement et les classes. — Aucune communication directe ne devra exister entre les classes et le logement de l'instituteur. ». Les écoles rurales doivent posséder un jardin. Les écoles et leurs annexes doivent être clôturées par une grille ou un muret.

La troisième partie détaille des salles présentes dans les écoles de quatre classes et plus : une salle de dessin avec une pièce attenante pour le dépôt des modèles ; un atelier de travail manuel dans les écoles de garçons, une salle pour les travaux d'aiguilles dans les écoles de filles. Chaque école devra également disposer d'un vestiaire (qui pourra être le vestibule dans les écoles rurales). Ce règlement détaille le mobilier devant être présent dans les écoles dans sa quatrième et dernière partie.

Les lois Jules Ferry instaurant l'obligation et la gratuité de l'école donne de l'importance à cette institution. La construction d'école devient inévitable. Elle devient la représentante de la république et les bâtiments doivent être placés de façon centrale dans les communes. L'apparence des lieux est importante, l'école représente le lieu du savoir et la république.

La loi Goblet du 30 octobre 1886 loi oblige également chaque commune d'avoir au moins une école publique (Legay Y. 2006).

L'emplacement n'est pas choisi au hasard : proche de l'église pour faciliter les déplacements des enfants et pour que le maître reste sous surveillance du curé (les enseignants ne sont pas encore fonctionnaires mais rémunérés par les communes ou les églises).

La maison d'école est d'abord nourrie de référence implicites à d'autres modèles architecturaux. Le caractère monumental de l'école doit se distinguer des autres constructions pour frapper et étonner les yeux de l'enfant. Ce lieu à part est le sanctuaire de l'enseignement laïque et, avec la mairie, le nouveau temple de l'ordre républicain (F. Narjoux). La longue mise en place du système éducatif, instrument de quadrillage territorial du nouveau pouvoir centralisateur, veut effacer les références culturelles aristocratiques et religieuses symbolisées dans chaque commune par le château et l'église, et les remplacer par l'hôtel de ville et l'école, signes d'une culture populaire et laïque.

La modernisation architecture est axée sur le confort et l'hygiène et non sur la prise en compte de l'évolution pédagogique.

Entre les deux-guerres, d'autres architectures apparaissent : par exemple les écoles hollandaises autour de Paris dans les années 30 marquent un modernisme dans l'architecture scolaire. Cette modernisation passe par la luminosité accrue et des espaces libres plus grands (Legay Y. 2006).

- Après 1945

Pour répondre à l'augmentation de la démographie du Baby-boom, la construction des bâtiments scolaires d'effectue en masse à nouveau. Cette nouvelle vague de construction est moins réfléchi que celle de la troisième république. Il y aura une recherche pour utiliser des nouveaux matériaux (le béton) qui permettra l'apparition des toits- plats ou des grands espaces dans les bâtiments (site internet des archives L'école primaire à Lyon). Ces écoles vieilliront moins bien que celles du XIXème siècle.

Dans les années 50, les caractéristiques suivantes sont souvent présentes dans les écoles : alignement des classes sur deux ou trois niveaux : les écoles peuvent compter jusqu'à 15 ou 22 classes. L'utilisation de préfabriqués (type chalet) permet de limiter les coûts et de construire rapidement. Les classes sont souvent dans les étages, le rez-de-chaussée étant réservé à la cantine et au préau (Legay, Y. 2006) ;

Parallèlement à ces constructions de masse, les années 50 sont aussi le moment où des architectes de renom proposent des architectures scolaires plus modernes : « ceux du Bauhaus, puis les tenants de l'école pavillonnaire : Le Corbusier, Tony Garnier et Alfred Roth » (Musset M. 2012). Ce dernier « recense dès les années 1950 l'importance de lier principes pédagogiques et projet architectural :

- L'enfant est sujet et non objet de l'éducation
- L'espace doit donc être à son échelle, l'architecture doit participer à la formation de l'enfant
- La flexibilité des lieux permet la variété des situations d'apprentissage : couloirs et salles de classes ne sont pas systématiques, les « unités pédagogiques » gravitent autour des lieux communs ; l'architecture doit pouvoir s'adapter aux évolutions pédagogiques
- L'école doit être en harmonie avec la nature. » (Musset M, 2012)

La plupart des constructions ne bénéficieront pas de ces recherches, c'est une période où le besoin d'école est important et il est nécessaire de répondre rapidement à la demande. En 1965 on assiste à une industrialisation de la construction des écoles. A cette époque il est demandé aux constructeurs de construire de plus en plus vite et de limiter les coûts. C'est l'époque de la mise au point de la « trame » de 1,75m de l'éducation nationale. Cette trame correspond à la largeur d'un couloir, les salles de classes devant correspondre à une surface de cinq trames sur quatre. De plus comme la plupart des élèves devaient être droitiers, les flux de lumières se faisaient sur la gauche de la salle (Legay Y. 2006).

La circulaire du 15 juin 1965 relative à l'élaboration et à l'appropriation des programmes pédagogiques et des constructions scolaires du premier degré indique les instructions à prendre en compte pour les nouvelles constructions. Dans l'introduction il est indiqué que cette circulaire va concerner surtout les ZUP et les grands ensembles d'habitations car les constructions s'effectuent principalement dans ces zones urbaines où l'augmentation de la population est la plus importante. Le choix du terrain doit être suffisamment grand et pouvoir desservir facilement les logements.

A nouveau l'école est fabriquée selon un modèle, de manière industrielle selon Y. Legay (2006).

Avec la mixité qui se développe depuis la fin des années 50 à l'école primaire (l'obligation de la mixité à tous les niveaux d'enseignement de la maternelle au lycée sera affirmée dans la loi Haby de 1975), les constructions deviennent différentes, elles ne sont plus obligées de comporter deux bâtiments ou un bâtiment séparé en deux de manière symétrique comme on pouvait le voir dans les écoles de la fin du XIXème siècle.

○ L'architecture actuelle

En 1989, le ministère de l'éducation nationale publie « construire des écoles » qui est un guide de programmation fonctionnelle et données techniques. Ce document n'a pas été remis à jour depuis. Ce guide comporte des recommandations de choix du terrain, les choix de matériaux, le type et le nombre de salles... mais ces recommandations n'ont pas d'obligations légales. Ce guide propose également les surfaces de chaque local pour les écoles élémentaires et pour les écoles maternelles. Ces dernières seront traitées dans le chapitre suivant. Les surfaces dépendent du nombre de classes. Des locaux à destinations différentes sont indiqués dans ce document. Nous pouvons constater qu'une grande diversité de locaux sont prévus dans ce guide autres que des salles de classe.

Tableau récapitulatif des surfaces indicatives pour l'école élémentaire (les surfaces sont indiquées en m2)

Nombre de salles de classes	3	6	9	12	Commentaires
Nature des locaux					
Aires d'accueil, de circulation, de rassemblement, espaces communs à fins multiples, vestiaires	70	150	230	310	70 m2 pour les premières classes, 26 à 27 m2 par classes supplémentaires. Les économies faites sur ce poste peuvent être reportées sur toute surface utile du programme.
Espace d'enseignement général Salles de classe	150	300	450	600	50 m2 par classe fractionnable en cellules ouvertes ou fermées compatibles avec les effectifs prévus
Ateliers pour activités diverses	30	60	90	120	Surface fractionnable. La base minimum est de 10m2 par classe.
Bibliothèque centre documentaire		60	75	100	

Salle informatique	50 à 75 m2				La surface proposée est minimale. Il faut l'adapter aux matériels et mobiliers prévus pour chaque école
Salle plurivalente		60	80	100	
Salle plurivalente bibliothèque	60				
Restauration	Elément optionnel				Cuisines collectives sur la base de 0,50 à 0,65m2 par rationnaires. Salle à manger sur la base de 0,80m2 par place assise (soit 0,40m2 par rationnaire pour 2 services)
EPS	Elément optionnel à déterminer avec les ressources locales			1000 à 1600 m2	
Espace récréation Abri couvert sous préau	400	700	1000	1300	200 m2 pour la première classe et 100m2 par classe à partir de la seconde. On pourra évaluer la surface du préau sur la base de 0,8 à 1m2 par élève
	Elément optionnel				
Locaux des adultes					
Bureau de direction	12	12	12	12	
Salle de réunion		10	15	25	
G.A.P.P	Elément optionnel				Le G.A.P.P comprend un bureau de 12m2 et une salle de rééducation – bureau de 36m2
Locaux complémentaires					
Cabinet médical	10	10	10	10	Les surfaces des sanitaires sont fractionnables. On prévoit : filles : 1WC pour 20 élèves ; garçons : 1WC pour 40 élèves ; 1 urinoir pour 20 élèves. Lavabo : 1 jet pour 20 élèves
Vestiaire	Pour mémoire				
Sanitaire des élèves	30	50	80	100	
Sanitaires des enfants	5	5	10	10	
Stockage débarras	10	15	25	35	
Gardiennage	Elément optionnel				Pour le gardien, on peut prévoir une loge de 10 à 12 m2 et un logement de 70 à 80 m2
Logement de fonction	80	80	80	80	
Chaufferie	Pour mémoire				A adapter selon l'énergie
Terrain d'assiette	Pour une école de 3 classes : 1800 à 2300 m2 et 450 à 500m2 par classe supplémentaire non compris les installations sportives				

Dans les textes plus anciens, le préau était recommandé, à présent il n'est plus qu'optionnel.

Pour Alastair Blyth : « la nature sociale de l'apprentissage impose de prendre en compte au moins trois aspects dans la définition des environnements d'apprentissage : l'aspect

relationnel, les temps d'apprentissage et les espaces. [il] montre que l'évolution continue de ces trois instances impose de chercher de nouvelles réponses architecturales, qui affectent l'établissement scolaire et sa définition. Celui-ci doit en effet désormais accueillir une grande variété d'apprentissage, sous la double impulsion du recentrement de la pédagogie sur l'apprenant et de la diversité des publics. Du point de vue architectural, cela signifie que l'on s'éloigne progressivement de l'école comme empilement de salles de classes closes pour aller vers des établissements à espaces décroissés et évolutifs ». L'école en tant que bâtiment prend une nouvelle importance.

Actuellement, les architectures scolaires doivent pouvoir changer de fonction si besoin (Musset M., 2012) : « les bâtiments publics sont conçus pour servir à de multiples usages, au service de la communauté toute entière, dans le cadre scolaire, périscolaire ou extra-scolaire (...). Les architectes doivent concevoir la réversibilité du lieu, c'est-à-dire que le changement de fonction du lieu ne doit pas affecter tout l'ensemble ».

Le rapport ministériel Klein (2017) porte sur la rénovation des bâtiments scolaires existants, mais propose des critères de l'école moderne qui s'appliquent également aux nouvelles constructions : « école au bâti moderne ; école en phase avec le développement durable, école accessible aux personnes à mobilité réduite, école « sécurisée », école connectée et numérique, école modulable (aussi bien les classes que l'école en elle-même), école élaborée avec une multitude d'acteurs provenant du quartier, école ouverte et intégrée dans son environnement proposant une diversité de services. »

2. Les écoles maternelles

Plusieurs textes successifs ont réglementé la construction des écoles maternelles des salles d'asile puis des écoles maternelles

- Les salles d'asile

Pour les salles d'asiles, l'arrêté du 24 avril 1838 indique la composition des bâtiments : des salles d'exercices de forme rectangulaire, situées au rez-de-chaussée et éclairées des deux côtés par des fenêtres. Ces salles devront avoir les dimensions suivantes : d'au moins 4 mètres sur 10 pour 50 enfants, d'au moins 6 m sur 12 pour 100 et d'au moins 8m sur 16 à 20m pour 150 à 200 enfants (nombre maximal selon cet arrêté). L'arrêté prévoit que ces salles seront équipées de gradins. Adjacent à cette salle d'exercice, devra se trouver un préau en partie

couvert et en partie découvert, d'une taille triple de la première salle ; ainsi qu'une salle permettant de prendre les repas et de se chauffer l'hiver.

Dans la réalité, les salles sont souvent trop petites pour le nombre d'enfants accueillis, et seulement 33% des structures possèdent un préau et une cour.

- Les écoles maternelles

- o Avant 1945

L'instruction du 12 juillet 1882 par la commission des bâtiments scolaires pour la construction et l'ameublement des écoles maternelles indique les instructions pour les écoles maternelles. Elle concerne le choix du terrain qui doit être sain, accessible, éloigné de « tout établissement bruyant, insalubre et dangereux » et à au moins 100 m du cimetière, sa taille (au moins 8m² par enfants, et pas moins de 400m² en superficie totale). Ce texte indique que les salles à destination des enfants devront toutes se trouver au rez-de-chaussée. Les bâtiments de l'école maternelle sont réservés à cet usage, à la différence des écoles primaires qui accueillent parfois les salles de mairie. Les pièces que l'école maternelle doit comprendre sont également décrites : « un vestibule d'entrée formant une salle d'attente pour les parents, une ou deux salles d'exercices, un préau couvert et fermé, une cuisine pour préparer ou réchauffer les aliments des enfants, une cour de récréation avec un petit jardin, un abri avec privés et urinoir pour les enfants, un logement pour la directrice, et, s'il y a lieu, un logement pour la sous-directrice ». Dans la liste de mobilier indiquée dans ce texte, des lits de camp sont prévus dans le préau fermé qui doit donc servir à la fois de salle de motricité et de salle de repos. La taille des salles d'exercice doit être pensée de telle sorte que chaque enfant ait un minimum de 0.80m². La hauteur sous plafond est également indiquée : elle doit être de 4 m. La composition du logement des enseignantes est détaillée : « le logement de la directrice comprendra deux ou trois pièces à feu, une cuisine, des privés intérieurs et une cave. La superficie totale sera de 60m². Le logement de l'adjointe comprendra une pièce à feu et un cabinet. L'école et les logements sont distincts. Ils n'auront aucune communication directe. »

L'instruction du 15 janvier 1927 concernant la construction, le mobilier et le matériel des écoles maternelles et des classes enfantines fait évoluer les normes pour les écoles maternelles : la taille du terrain par élève augmente pour atteindre 10m² avec une surface qui ne peut être inférieure à 500m². Les pièces composant l'école maternelle évoluent, ce texte indique que l'école doit à présent comprendre : « un vaste vestibule d'entrée formant une salle

d'attente pour les parents, un bureau pour la directrice, un ou plusieurs vestiaires, une salle de récréation, une ou plusieurs salles d'exercice, une salle de repos, une salle de propreté, un réfectoire et une cuisine, des privés, une cour de récréation, les logements du personnel. Il est souhaitable, en outre, que dans toutes les écoles et particulièrement dans des écoles à plusieurs classes il soit prévu un bureau pour les adjointes, et un cabinet pour les visites médicales. » la salle de propreté est composée de lavabo et d'une salle de douche.

Par rapport à l'instruction précédente, des pièces apparaissent comme le bureau de la directrice, le réfectoire, la salle de repos, la salle de propreté, d'autres se modifient : la cuisine est annexée d'un réfectoire et l'abri avec privé est modifié en préau couvert. La salle de récréation (qui deviendra la salle de motricité moderne), la salle de repos et la salle de propreté montrent l'évolution de l'importance de proposer une salle pour chaque activité et celle de l'activité physique avec la salle de récréation couverte. Le logement n'est pas détaillé, il se réfère au décret du 25 octobre 1894 concernant le logement des maitres qui explicite la composition des logements des instituteurs et institutrice en fonction de leur statut (directeur, directrice, adjoint, adjointe) et de leur situation familiale (mariés ou célibataires).

- Après 1945

Après la deuxième guerre mondiale, les femmes travaillent moins (diminution de 14% du travail des femmes à Paris) mais la scolarisation des enfants à l'école maternelle augmente (150% à Paris). L'évolution de l'école maternelle explique cette augmentation ainsi que l'évolution du statut de l'enfant et de la structure familiale. L'école maternelle n'est plus considérée que comme une garderie mais bien comme un lieu d'éveil et de socialisation (Gallois J.-B., Stella L. 2017).

L'arrêté du 9 février 1950 régleme les constructions des écoles maternelles pour répondre à l'augmentation de la préscolarisation : « toutes les communes de plus de 2000 habitants, dont 1200 groupés, sont tenues de construire une école maternelle ; au-dessous de ces chiffres, les enfants de cinq à six ans peuvent être admis dans une section « enfantine ».

La circulaire du 15 juin 1965 relative à l'élaboration des programmes pédagogiques des constructions scolaires du premier degré indique qu'« à chacun des types d'école ou de groupes scolaires primaire devra correspondre une école maternelle ». Cette circulaire indique même le nombre de classes devant être prévues : pour une école primaire de 5 classes, une école maternelle de 2 classes doit être associées et pour une école primaire de 10 classes, il faut que l'école maternelle comporte quatre classes (Gallois J.-B., Stella L. 2017).

Les instructions du 23 mars 1972 concernant les locaux des écoles maternelles sont reprises dans la circulaire du 2 août 1977. Le texte souligne que « l'architecture, l'aménagement des locaux et des abords de l'école jouent un rôle très important dans le respect des besoins [de l'enfant] ». Il est nécessaire de d'aider à la communication entre élève mais aussi de leur préserver des temps de calme, ces deux possibilités doivent être permises par la configuration du bâtiment. Le texte indique également que la communication entre école maternelle et élémentaire doit pouvoir être possible facilement et même la possibilité est évoquée « dans une perspective d'ouverture et de communication (...) d'articuler les locaux de l'école maternelle sur l'école primaire ». La cour doit être aménagée et des espaces verts présents qui peuvent permettre des activités de jardinage et d'élevage. Les aménagements intérieurs des écoles urbaines doivent également permettre ces activités de « découverte de la nature ».

La circulaire du 7 janvier 1980 relative à l'élaboration et à la construction des programmes pédagogiques des constructions scolaires de l'enseignement du premier degré apporte des précisions sur les constructions des groupes scolaires. Et si à la fin du XIXème siècle, les textes préconisaient un terrain sain et loin du cimetière, ce texte de 1980 indique que l'école doit toujours être à distance « des nuisances de toutes sortes : bruit, pollution atmosphérique, dangers de la circulation routière ». Le type de nuisance décrite a évolué mais le souci de choisir un terrain éloigné de possibles nuisances est toujours important.

- L'architecture actuelle

Le guide de programmation fonctionnelle et données techniques édité en 1989 établit également des préconisations pour les écoles maternelles. Le tableau ci-dessous indique la pluralité des pièces devant être présentes dans les écoles maternelles ainsi que leur surface.

Tableau récapitulatif des surfaces indicatives pour l'école maternelle

Nombre de salles de classes Nature des locaux	3	4	5	6	7	8	Commentaires
Entrée – accueil	30	30	30	40	40	40	
Salles d'exercice des petits Salles d'exercice des moyens et grands	180	240	300	360	420	480	60m2 par salles d'exercices
Salle de repos	36/40	48	60	72	84	96	

Salle d'éducation physique et d'évolution	100/ 110	130/ 150	170	190	210	230	
Restauration	Elément optionnel						
Salle de propreté	50	55	60	65	70	75	On peut évaluer la surface des salles de propreté à environ 16 à 17m ² jusqu'à 3 classes, 50m ² pour 3 classes, puis à raison de 5m ² en plus par salle au-delà de la 3 ^{ème} .
Circulation, dégagements et escaliers	75	90	105	120	135	150	On peut évaluer la surface de circulation à 75m ² pour une école de 3 classes puis à raison de 15m ² par classe au-delà de la 3 ^{ème} .
Vestiaire	Pour mémoire						Surfaces incluses dans les circulations
Locaux des adultes							
Bureau de direction	12	12	12	12	12	12	
Salle des enseignants	10	12	15	15	15	15	
Salle de service	9	12	12	15	15	15	
Sanitaire – vestiaires	4	4	6	6	6	6	
Stockage – débarras	12	12	15	15	18	18	
G.A.P.P.	Elément optionnel						Le G .A.P.P. comporte un bureau de 12m ² et une salle de rééducation de 36m ²
Espaces de récréation	600	700	800	900	1000	1100	400m ² pour la 1 ^{ère} classe et 100m ² de plus pour chacune des classes suivantes
Préau	Elément optionnel						120m ² environ pour les écoles de 3 ou 4 classes, 150m ² environ à partir d'une école de 5 classes
Gardiennage	Elément optionnel						Une loge de 10 à 20 m ² et un logement de 70 à 80 m ² .
Logement de fonction	80 m ²						La surface des logements est une surface utile.
Chaufferie	Pour mémoire						A adapter selon l'énergie retenue
Terrain d'assiette	Pour une école de 3 classes : 2400 m ² à 2700m ² et 450m ² à 500m ² par classe supplémentaire						

III. Relations entre bâtiments scolaires et évolutions de l'enseignement

1. Evolution de l'enseignement au niveau des apprentissages et au niveau du statut de l'enfant

Des pédagogues s'intéressent à l'enseignement et à ses méthodes dès le XV^{ème} siècle, ainsi qu'à la personnalité de l'enfant. Si certains textes de législation en tiennent compte, dans les faits les méthodes évoluent très lentement. Cette évolution peut provenir du fait du manque de formation des maitres.

Il faut attendre le XIX^{ème} siècle pour constater une réelle évolution des méthodes d'enseignement aussi bien dans les salles d'asile qui deviendront à cette époque les écoles maternelles que dans les écoles primaires.

Le contenu enseigné évolue également. Les enseignements de base lire, écrire, compter s'étoffent de nombreuses matières à la fin du XIX^{ème} siècle.

Tout au long du XIX^{ème}, Il existe une grande prise en compte de l'enseignement : hygiène, espace... A défaut de pouvoir construire des écoles dans toutes les communes, une réflexion importante est menée autour des bâtiments scolaires.

2. Statut de l'école

L'école primaire avait assez peu d'importance sous l'ancien régime, elle était fréquentée par les classes populaires, les milieux aisés fréquentaient le secondaire ou avaient des précepteurs privés.

Sous la 3^{ème} république l'école représentait la République et l'importance du savoir. Elle devait par la place et son architecture concurrencer l'église. Malgré tout l'absentéisme est très présent jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale.

L'école maternelle connaît la même évolution : de la salle d'asile, garderie pour les enfants des familles pauvres à l'école maternelle actuelle, lieu de socialisation et de développement de l'enfant.

Les textes de législation tendent à montrer que l'architecture des écoles a dû évoluer avec l'évolution du statut de l'enfant, du statut de l'école et de l'éducation.

Ce qui nous amène à la problématique suivante :

Les évolutions de l'enseignement ont-elles influencées les architectures scolaires ? (Ou est-ce que ce sont d'autres paramètres : la place de l'enseignement pour la III^{ème} République avec des bâtiments imposants mais sobres ; les nouveaux matériaux pour les années 50...)

Par l'étude de l'histoire de l'enseignement et des documents qui se rapportent à l'architecture scolaire, il est visible qu'à partir du XIX^{ème} siècle, des bâtiments à destination scolaire se construisent en masse. Des circulaires, des propositions de plans sont à disposition pour guider et uniformiser au maximum les constructions.

La problématique qui se pose est la suivante : les écoles qui ont été bâties depuis cette vague de construction du XIX^{ème} siècle sont-elles basées sur des instructions ou des circulaires prenant en compte l'évolution de l'enseignement par rapport à l'espace, à la prise en compte de l'enfant ?

L'hypothèse est alors que les différentes architectures scolaires bien ont été influencées par les évolutions de l'enseignement.

IV. Etude des plans des bâtiments scolaires

Pour vérifier cette hypothèse, mon projet est d'étudier les plans des écoles construites à différentes époques et comparer avec les normes, modèles ou instructions de l'époque.

J'écarte les constructions provisoires de l'après-guerre qui ont été bâties dans l'urgence pour parer au plus pressé après les destructions massives.

Je pensais commencer mon étude à partir des constructions des environs de 1850 où une massification des écoles ont vu le jour suite à la loi Guizot, puis les constructions des années 1950 (mis à part des constructions en préfabriqué), enfin les constructions depuis les années 2000.

Je vais tout d'abord décrire les plans étudiés, lister les pièces dont les écoles sont composées et décrire les extérieurs. En fonction des pièces autres que les salles de classe et l'aménagement extérieur, je verrai si ces plans respectent les instructions de l'époque étudiée et la vision de l'enseignement en vigueur à cette période, si les locaux prévus suivent l'évolution de l'enseignement.

Création du corpus : en recherchant les plans qui allaient servir pour mon étude, je me suis rendu compte que beaucoup de communes avaient déjà une école à la fin du XIX^{ème} siècle, avant les lois Jules Ferry, souvent dans des bâtiments récupérés, ayant une autre fonction auparavant. Ces éléments sont indiqués dans des demandes de subventions, très nombreuses, autour des années 1880 – 1900. Les demandes de subventions devant détailler les raisons, j'ai pu voir que de nombreuses communes avaient déjà une école laïque ou non, dans des bâtiments dédiés ou non, ce qui vérifie ce que j'ai pu lire auparavant sur l'attachement des classes populaires à l'école. Les subventions étaient destinées à la construction ou à la rénovation des lieux. Certaines communes demandent des subventions pour construire une école car les locaux utilisés sont en trop mauvais états (menace de ruine...), deviennent trop exigus, ou alors à la suite de créations de classes enfantines. Il est indiqué également que les locaux utilisés jusqu'à la demande de la subvention l'étaient de manière temporaire ou même loués. Suite à la loi de laïcisation des écoles, des demandes de subvention pour la construction de nouveaux locaux sont demandés car l'école était tenue par des religieux et située dans les locaux de la congrégation.

Je pensais pouvoir faire porter mon étude sur des plans de la fin du XIX^{ème} siècle, de l'après-guerre (années 50 – 60), des années 70-80 et des années 2000 -2010 mais je n'ai pas eu accès à certaines périodes. Les plans conservés aux archives départementales sont des archives centenaires, ces documents étant obligatoirement versées aux archives départementales sauf

dérogation (demandée souvent par les villes qui souhaitent conserver leurs archives même anciennes dans leurs locaux). Je pensais également trouver facilement des plans aux archives, or il n'existe pas de possibilité de rechercher par mots-clés. Les recherches s'effectuent dans des index de différentes thématiques : les communes, l'enseignement... puis dans chaque thématique, il faut trouver dans quelle archive il peut être question de construction d'école. De plus les documents d'archives se consultent un par un. Cette recherche a été effectuée avec beaucoup de tâtonnements pour trouver des plans.

J'ai pu trouver des plans d'école récentes sur internet, soit sur le site des mairies qui présentent les nouveaux projets de la commune, soit sur le site des architectes qui présentent leur travail. Ma sélection porte sur des écoles rurales. J'ai trouvé aussi des écoles urbaines mais de grandes agglomérations, ce qui n'était pas le cas pour les plans des écoles de la fin du XIXème, les quelques plans d'écoles urbaines font partie de petites villes. La comparaison en aurait été faussée.

J'ai trouvé quelques informations ou plans sur des écoles d'autres périodes, je les ai malgré tout intégrés à cette étude car elles portent des informations intéressantes sur la période, mais je n'ai pas suffisamment de plans pour pouvoir étudier si les écoles de cette période présentaient des caractéristiques propres ou si elles étaient des exceptions. J'ai donc restreint mon étude sur l'évolution entre les écoles de la fin du XIXème et celles du début du XXIème siècle. Pour la période de la fin du XIXème, les écoles sélectionnées font toutes parties du Jura (plans conservés aux archives départementales du Jura), pour la période du début du XXIème siècle, les écoles présentées sont situées dans divers départements. Les écoles étudiées ne présentant pas de spécifications territoriales, cette différence de localisation n'impactera pas l'analyse.

J'ai effectué une sélection des plans des années 1880 – 1900 en ne gardant que les plus lisibles et je n'ai pas conservé certains plans d'écoles rurales mixtes qui étaient semblables à certains qui étaient déjà dans ma sélection. De plus la lisibilité des plans a été un critère de sélection. J'ai trouvé des plans intéressants mais qui n'étaient pas suffisamment lisibles et je craignais de perdre des informations sur la fonction de certaines salles.

1. Les bâtiments de la période 1880 – 1900

Les plans des écoles détaillés ci-dessous sont présentés en annexe. Sur les plans de cette période le terme cabinet signifie bureau et privés les toilettes.

Ecole de filles et école maternelle de Villers Farlay – 1883 (annexe 1)

Le plan décrit est un plan concernant la construction d'un bâtiment joint à celui de l'école des filles pour l'école maternelle. Seule la partie maternelle est détaillée. Dans le nouveau bâtiment se trouve une salle d'exercice, une cuisine et un vestibule. Dans l'ancien bâtiment se trouve un préau couvert avec des lavabos et une salle dont la légende semble être case des hamacs, sans certitude.

Ecole mixte de Pagnoz 1883 (annexe 2)

L'extérieur de cette école se compose de deux cours (filles - garçons) avec des toilettes dans chaque cour. On peut voir deux entrées sur le plan, une donnant dans la cour des filles et une dans la cour des garçons. Ces deux entrées donnent sur un même vestibule.

Le jardin de l'instituteur jouxte la cour des garçons. Au rez-de-chaussée se trouve une salle de classe, une cave et une bibliothèque. A l'étage, un logement se compose d'une cuisine, de deux chambres et de deux cabinets et de privés.

Ecole de Grange de Vaivre 1882 – 1883 (annexe 3)

Le rez-de-chaussée se compose d'une salle de classe, d'une salle du conseil, d'une chambre à four, d'un vestibule. Au premier étage, une cuisine, trois chambres et un cabinet. Dans la cour (pas de précision sur l'existence de deux cours séparées), un préau couvert est indiqué mais non collé au bâtiment. Le plan mentionne également la présence des toilettes pour les garçons et l'instituteur et des toilettes pour les filles.

Maison d'école de Pillemoine 1883 (école rurale) (annexe 4)

Les deux entrées (une pour les filles, l'autre pour les garçons) donnent sur la façade de devant. Ces deux portes donnent chacune sur un vestiaire et encadrent une chambre. Le rez-de-chaussée est complété par une salle de classe mixte avec une rangée de filles et une rangée de garçons. Au sous-sol, se trouvent une cave, une buanderie. Le premier étage est un logement avec une cuisine et quatre chambres, un cabinet et une alcôve. A l'extérieur le bâtiment est entouré par deux cours, une pour les filles, une pour les garçons. Dans ces cours, sont disposés des toilettes. Un jardin de l'instituteur jouxte la cour des garçons.

Ecole mixte de Savagna (école rurale) 1883 (annexe 5)

Le rez-de-chaussée se compose d'une seule salle de classe (sans indication de disposition des filles et des garçons), une entrée pour les filles avec un vestibule, une entrée pour les garçons avec un vestibule et une pièce pour le four. Au premier étage se trouve le logement de l'instituteur, composé de cinq pièces sans détail de leur fonction. A l'extérieur, deux préaux (un pour les filles et un pour les garçons) complètent le bâtiment et deux cours (une pour les filles et une pour les garçons) encadrent l'école avec des toilettes. A côté de la cour des filles, se trouve un jardin.

Maison d'école du Vaudioux 1884 (école rurale) (annexe 6)

Sur trois façades de l'école se trouve une entrée : l'entrée sur la façade sud pour la mairie, l'entrée des garçons sur la façade est et l'entrée des filles sur la façade ouest pour l'école.

Ce bâtiment comprend deux étages, le rez-de-chaussée étant destiné à la mairie et l'école et le premier étage au logement de l'enseignant. Au sous-sol, se trouvent un four et une cave. La partie de l'école se compose d'une salle de classe mixte (les garçons devant et les filles derrière), un vestiaire et vestibule pour les garçons et un vestiaire et un vestibule pour les filles. La mairie ne comporte qu'une salle assez grande (5m*8.30m). Le logement de l'enseignant se compose d'une cuisine (avec évier) et de deux chambres. A l'extérieur, le terrain est séparé en quatre parties : une cour devant l'entrée de la mairie, la cour des garçons, la cour des filles et un jardin.

Groupe scolaire Champagnole 1883 (école urbaine) (annexe 7)

L'architecture est plus en longueur que les écoles précédentes. Ce groupe scolaire se compose d'une école maternelle, d'une école de garçons et d'une école de filles. Chaque partie du bâtiment est construite sur la même trame : deux salles, un vestibule. Ces trois écoles sont reliées par des préaux couverts.

L'école maternelle se compose de deux salles : la salle de classe et la salle d'exercices. Un vestibule/ vestiaire et une cuisine.

L'école des filles tout comme l'école des garçons possède deux salles de classe, un vestiaire, et un vestibule.

Dans les trois écoles, on note la présence d'un WC à l'intérieur du bâtiment.

Chaque école possède sa cour, avec des toilettes à l'intérieur. L'école maternelle n'a pas de préau couvert. L'école des garçons possède un préau couvert et un préau des garçons (d'après le plan, ces deux préaux ne sont accessibles que depuis l'école des garçons). L'école des filles possède un préau des filles. Un jardin est présent derrière chacune des écoles.

Au-dessus de chaque école une partie de logement est prévue. Aucun détail n'est donné sur le plan sur les fonctions des pièces et donc pas sur le nombre d'enseignant prévu : est-ce un seul logement par école ou plusieurs chambres pour plusieurs enseignants ? Sur le plan, on peut voir que chaque partie de logement présente une pierre d'évier donc une partie cuisine. Était-elle commune à plusieurs personnes ou un des enseignants avait une cuisine et les autres simplement une chambre ?

École de filles et école maternelle Lons le Saunier 1897 (école urbaine) (annexe 8)

Le bâtiment est en forme de U séparé en deux parties : une partie élémentaire et une partie maternelle. Dans la cour de l'élémentaire se situent des toilettes et un préau. Au sous-sol, les pièces ont des fonctions dédiées : un entrepôt, une pièce pour les combustibles, une pièce pour le calorifère, deux pour le bûcher et des caves : une pour la directrice, une pour la directrice de l'école maternelle, une pour la sous-directrice et une pour les adjointes.

Le rez-de-chaussée se compose d'un vestibule, de trois classes côté élémentaire, de deux classes et d'une cuisine côté maternelle ; ainsi que d'un préau côté maternelle jouxtant le bâtiment (comme on peut le voir sur la photo de couverture du plan – voir annexe). Au vu du plan, l'entrée est commune pour l'élémentaire et la maternelle.

Le premier étage se compose de salles de classes (deux pour l'élémentaire), d'une salle de dessin, et de quatre logements. Le logement de la directrice est constitué de trois pièces et d'une cuisine non adjacente ; le logement de la directrice de l'école maternelle comprend trois pièces, le logement de la l'adjointe de l'école maternelle se compose de trois pièces et d'une alcôve et le logement de la première adjointe ne comprend qu'une pièce.

Le deuxième étage se compose de trois logements (pour la deuxième, troisième et quatrième adjointe), du logement de la domestique, d'un entrepôt et de deux dortoirs.

Écoles mixte et enfantine de Choux 1908 (école rurale) (annexe 8)

Cette école est cerclée par deux cours séparées par un préau. Il n'est pas fait mention sur le plan de distinction fille et garçon pour les cours. Des toilettes séparées sont installées de part et d'autre du préau dans chaque cour. Le rez-de-chaussée est partagé en quatre parties : deux salles de classes : une classe enfantine de 40 élèves et une classe élémentaire de 50 élèves. Les deux classes sont mixtes, il n'est pas indiqué comment se fait la séparation filles / garçons. Les deux autres parties du rez-de-chaussée sont un vestibule / vestiaire et une bibliothèque / musée scolaire.

Le premier étage se compose de deux appartements constitués chacun d'une cuisine et de deux chambres, d'une salle de mairie et de deux cabinets.

Ecole maternelle Conliège 1908-1909 (école rurale) (annexe 9)

Cette école se compose d'une cour d'entrée, d'une cour et d'un préau couvert équipé de toilettes. Le bâtiment est partagé en trois pièces : une salle d'exercices, une salle de récréation, une cuisine avec un espace pour le dépôt des paniers. Le premier étage existe (il y a une coupe du bâtiment montrant l'existence d'un premier étage) mais le plan n'était pas référencé.

2. Les bâtiments de la période de l'entre deux guerres (jusqu'à 1945)

Groupe scolaire Montmorot 1937 (école urbaine) (annexe 10)

Ce plan est le plan ayant servi à l'installation du chauffage, il y a donc des indications inutiles qui surchargent le plan. Je l'ai malgré tout sélectionné car la distribution des pièces est très lisible.

Le bâtiment est plus en longueur, présentant des ressemblances avec le plan de Champagnole. Ce groupe scolaire se compose d'une classe enfantine et de deux classes de filles et de deux classes de garçons, d'une partie de dépendances avec des caves et des buanderies. L'extérieur est séparé en trois cours de récréation : une pour la classe enfantine, une pour les filles et une pour les garçons. Chaque cour possède un préau. Derrière l'école se trouve un jardin.

Le premier étage se compose de logements. Je n'ai pu trouver les plans du premier étage, en revanche dans un document décrivant le projet initial qui devait comporter 6 classes (3 pour les garçons, 2 pour les filles et 1 enfantine), les logements devaient être distribués de la manière suivante : deux logements de pièces, deux logements de 3 pièces et 2 logements de 2 pièces.

3. Les bâtiments des années 50 – 60

Groupe scolaire la Mulotte Tavaux 1956 – 1957

Je n'ai pas trouvé le plan de ce groupe scolaire mais un descriptif des pièces. Cette école se compose de deux classes de maternelle avec salle de jeux, sanitaire, laiterie et bureau de la directrice ; de deux classes de filles avec sanitaires, préau et bureau de la directrice et de deux classes de garçons avec sanitaires, préau et bureau du directeur. Un bâtiment séparé était prévu pour loger les instituteurs avec quatre appartements. Le plan aurait permis de renseigner sur la disposition de ces classes les unes par rapports aux autres et la disposition de la cour.

4. Les bâtiments des années 1990 – 2000 – 2010

Pour cette partie, les plans des écoles présentées sont des plans trouvés sur internet. En effet, les archives départementales ont surtout des archives centenaires, les plus récentes étant conservées par les mairies. Ces écoles ne sont pas situées dans le Jura ni dans le même département. Les plans ne sont pas présents en annexe mais les liens des sites sur lesquels ils apparaissent sont indiqués pour chacun d'entre eux (annexe 11).

Ecole élémentaire de Paradou 2006

Ce bâtiment contient l'école maternelle, l'école élémentaire et la bibliothèque municipale. Le rez-de-chaussée se compose donc de cinq salles de classe, d'une salle informatique, d'une salle de repos, d'une salle d'activité, d'une zone réservée à l'administration composée de plusieurs bureaux, d'un espace cantine et de la bibliothèque municipale. La bibliothèque, bien que faisant partie du bâtiment, n'est pas accessible par l'intérieur de l'école, ce sont bien deux entités séparées.

La cour s'articule autour de l'aile de la salle d'activité, ce qui permet de la séparer en deux parties : une partie réservée à l'école élémentaire et une partie à l'école maternelle. Contre le bâtiment de la salle d'activité, un préau prolonge l'aile du bâtiment.

Le plan du premier étage n'était pas proposé à la visualisation mais il était décrit sur le site de l'architecte ayant réalisé cette école. Au premier étage, un logement de gardien a été prévu.

Ecole maternelle Condé Sainte Libiaire 2010

Dans ce bâtiment en forme de U, Le rez-de-chaussée se divise en deux parties : une partie école dans une aile, une partie restauration dans l'autre. La partie école se compose de deux salles de classes, d'une salle de repos, d'une salle de motricité qui sert aussi aux temps de garderie (ALSH), d'une salle de multimédia, d'un espace sanitaire et d'une tisanerie. L'extérieur est composé d'une cour de récréation et d'un préau. La partie restauration comporte une salle de cantine, un office, un vestiaire et des toilettes.

Ecole primaire Rustrel 2010 (école rurale)

Cette école fait partie d'un ensemble de trois bâtiments : un pour l'école, un pour la restauration et un comprenant une salle d'animation rurale. Au centre de ces bâtiments se trouvent la cour de l'école et un préau. Le bâtiment de l'école comporte une salle de classe maternelle, deux salles de classes d'élémentaire, une salle de repos, un bureau de direction, des sanitaires pour

les élèves des classes élémentaires et des sanitaires pour les élèves de maternelle (mixtes). Deux petites salles sont également présentes mais pour l'une d'elle l'inscription du plan est illisible et pour l'autre, il est indiqué aide mat. Je suppose que c'est une salle destinée à l'ATSEM mais sans confirmation. Deux salles sont sans fonction : une à côté des salles de l'élémentaire, et l'autre indiquée optionnelle à côté de la salle maternelle. Ces deux salles permettent sans doute de faire face aux modifications des effectifs et d'avoir une fonction de polyvalence en attendant. La cour est aménagée avec des arbres et des jeux.

Ecole communale Ambres 2012 – 2013

Ce bâtiment en forme de U se compose en trois parties : une partie pour les salles de classes, une partie pour les sanitaires et local technique et une partie pour le périscolaire. Cette école dispose de trois salles de classe élémentaire, une salle de classe de maternelle, une salle informatique, une salle de repos, trois séries de toilettes (une pour les filles, une pour les garçons et une pour les maternelles peut-être, le plan n'indique pas la fonction de ces pièces), un local technique, une cuisine, un réfectoire, un local de rangement, une salle de garderie / atelier d'éveil, une infirmerie et un bureau de direction. Une coursive longe les deux branches du U et se transforme en préau le long de la partie centrale. Au centre du U formé par le bâtiment se situe la cour de récréation ainsi qu'un espace vert.

Ecole élémentaire des berges de Saône de Pontailier sur Saône 2014 (RPI)

L'école se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Le rez-de-chaussée comporte une salle des maîtres, un bureau pour le RASED, trois salles de classe, une médiathèque / salle de CLIS, un restaurant scolaire, un office, des vestiaires, une salle polyvalente servant aussi de salle de restaurant, un local déchet, un local technique, des sanitaires pour les garçons, des sanitaires pour les filles. La cour est fermée par un préau face au bâtiment.

Au premier étage se trouvent quatre salles de classe, un dépôt et des sanitaires. Une deuxième cour est accessible à ce niveau.

Ecole élémentaire de Bressey-sur-Tille 2014 (école rurale)

Au rez-de-chaussée, cette école se compose de trois salles de classes, d'une bibliothèque, de sanitaires filles et garçons avec dans chacun des sanitaires adaptés au handicap, un atelier, un bureau de direction, un accueil, un office et d'autres locaux réservés à la logistique (local poubelle, stockage, des rangements). Le local de restauration scolaire se trouve dans un autre bâtiment. L'extérieur est aménagé par un préau, la cour n'est pas présente sur le plan.

Ecole primaire Condé sur Sarthe 2015

Ce bâtiment contient une partie élémentaire avec cinq salles de classes, une bibliothèque, une salle d'arts plastiques et des toilettes. Dans la partie maternelle, sont prévues trois salles de classe, des toilettes et un dortoir. Entre ces deux parties, se trouvent une salle plurivalente et des plus petites pièces sans fonction définie. Ce sont peut-être des bureaux (de direction, pour les suivis RASED...). L'extérieur est divisé en deux cours : une pour les élèves de maternelle et une pour les élèves d'élémentaire. Ces cours sont ceintes de deux autres bâtiments : un gymnase et un bâtiment de restauration scolaire.

Ecoles diverses :

Sur d'autres plans qui n'étaient pas suffisamment lisible pour les détailler entièrement j'ai pu constater assez régulièrement la présence d'une salle des maitres. Cette salle n'est pas toujours prévue, la plupart des plans d'école récente que j'ai sélectionné ci-dessus n'en font pas mention.

V. Analyse des résultats de l'étude

J'ai basé mon étude sur deux points, tout d'abord, la comparaison des écoles avec les normes auxquelles elles sont soumises : l'instruction adoptée par la commission des bâtiments scolaires pour la construction et l'ameublement des écoles maternelles du 12 juillet 1882 pour les écoles maternelles de la période 1880 -1900 ; le règlement pour la construction et l'ameublement de maisons d'école de 1880 pour les maisons d'écoles, écoles élémentaires ou groupes scolaires de la même période et le guide de programmation fonctionnel et données techniques « pour construire des écoles » de 1989 qui contient des recommandations pour les écoles élémentaires et maternelles pour les écoles construites depuis 1989. Le deuxième point est la comparaison entre les époques afin de vérifier si les bâtiments ont évolué en fonction des recommandations et des manières de voir l'enseignement sur lesquelles ces recommandations se sont basées.

1. Les résultats par époque

a. Les bâtiments de la période 1880 – 1900

En milieu rural, ce sont souvent des maisons d'école qui sont construites. Ces maisons d'école cumulaient plusieurs fonctions : la salle de classe, une salle de mairie, une bibliothèque...

Les écoles de Pagnoz, Grange de Vaivre, Pillemoine, Savagna, Le Vaudioux et Choux sont des écoles rurales mixtes. Elles n'ont donc qu'une seule classe ; à Choux une classe enfantine est également présente. Comme prévu par les textes, la plupart ont deux entrées : une pour les filles et une pour les garçons qui donnent chacune sur un vestibule. A Pagnoz et à Choux, les deux entrées donnent sur un seul vestibule et à Granges de Vaivre, l'école n'a qu'une seule entrée qui dessert également la bibliothèque.

Les maisons d'école comprenant la mairie dans leurs locaux devraient avoir une séparation distincte, c'est bien le cas au Vaudioux mais pas à Grange de Vaivre où l'accès se fait par la même entrée que l'école.

La présence d'un préau couvert n'est pas systématique, sur ma sélection trois écoles n'ont pas de préaux (Pagnoz, Pillemoine, Le Vaudioux), une école en a un seul (Grange de

Vaivre) et une école en a deux : un pour les garçons, un pour les filles (savagna). En revanche, mis à part à Grange de Vaivre dont le plan ne porte pas d'indication sur la présence d'une ou de deux cours, toutes les autres écoles présentent deux cours séparées pour les garçons et pour les filles. L'école de Granges de Vaivre est également la seule école où il n'existe pas de jardin pour l'instituteur.

Les logements de l'instituteur suivent les instructions au niveau du nombre de pièces : ils sont tous composé d'au moins une cuisine et deux chambres. A part à l'école de Pagnoz, les plans des autres écoles ne font pas mention de privés dans le logement.

La particularité de Choux est d'avoir un musée scolaire en plus de la bibliothèque. Cette pièce est la preuve de la prise en compte des nouveaux programmes de 1882 et de l'élargissement des enseignements.

A Villers-Farlay, le plan de construction d'une école maternelle est complété par un document intitulé mémoire explicatif. Ce type de document explicite l'origine des travaux indiqués par le plan. Ce document n'était pas présent avec chaque plan d'école. je le mentionne dans le cas de cette école car il éclaire la raison des travaux. En effet, dans l'école de filles, une salle d'asile était déjà présente au rez-de-chaussée du bâtiment et la classe des filles se situait au premier étage au-dessus de la salle d'asile. Cette école était complétée par deux logements pour les institutrices. Les travaux présentés par le plan ont été demandés pour plusieurs raisons : la salle d'asile et la classe des filles manquaient de lumière, la classe de fille était située au premier étage et les logements étaient trop petits. De plus ce mémoire indique qu'une école congrégationniste a ouvert dans la commune et qu'en l'état, l'école publique de fille et maternelle ne peut rivaliser avec cette nouvelle école. Les travaux prévus par le plan permettent de situer les salles de classes au rez-de-chaussée, de changer des fenêtres donc d'améliorer la luminosité et d'agrandir les logements.

En milieu urbain, j'ai trouvé deux types d'école : une école avec des salles de classes sur les deux premiers étages et une école avec toutes les salles au rez-de-chaussée et le logement à l'étage. Les plans, lors de la construction des écoles, présentaient le plus souvent les salles de classes au rez-de-chaussée. Pourquoi certains proposaient les salles à l'étage (alors que le terrain permettait une plus grande occupation de l'espace (école de fille de Lons le Saunier). Les écoles urbaines n'ont que la fonction d'école (Lons le Saunier, Champagnole).

L'école de filles de Lons le Saunier présente plusieurs particularités : le logement de la domestique et les dortoirs pour lesquels je n'ai pas trouvé de précisions. Plusieurs questions se posent alors : la domestique était-elle au service de l'école ou des directrices ? dans d'autres

documents communaux, il est fait mention d'une demande d'un poste de servante pour une salle d'asile de la rue Lazare de Lons le Saunier. La raison de cette demande porte sur le nombre d'enfants à qui donner des soins. L'hypothèse serait que la servante ou domestique aiderait les enseignantes de l'école maternelle ou de la salle d'asile. Quel était le rôle des dortoirs ? Je n'ai pas trouvé de documents faisant état d'un internat pour cette école. Étaient-ils juste destinés au repos des plus petits ? De plus, actuellement (cette école était encore en fonction jusqu'en 2016) ces pièces sont des greniers, il n'y a pas trace d'aménagement qui pourraient laisser penser que ces pièces ont eu un jour une autre fonction que les combles. Les salles de classes sont réparties sur deux étages.

L'école de filles est composée de 5 classes. Cette partie de l'école respecte le règlement au niveau de la présence des logements pour la directrice de l'école de fille et de la salle de dessin. En revanche, il n'est pas indiqué la présence d'un vestiaire distinct du vestibule, il n'existe pas de bureau pour la directrice et pas non plus de salle d'attente. Il n'existe pas de salle pour les travaux de couture et la salle de dessin ne correspond pas à ce qui est décrit dans le règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'école de 1880. En revanche le préau fait également fonction de gymnase, ce qui n'était pas obligatoire pour les écoles de filles.

Pour la partie maternelle, les salles sont bien au rez-de-chaussée, il y a une cuisine et un préau comme prévu par les instructions. Le préau de la maternelle n'est pas fermé : le plan ne porte pas d'indication mais en première page des plans de cette école, est présente une photo sur laquelle on voit que le préau est un préau couvert mais pas fermé. Cette école présente beaucoup plus de logements qu'il est recommandé dans le règlement : un pour chaque directrice (comme prévu par le texte), un logement pour l'adjointe maternelle et quatre logements pour les quatre adjointe. L'école comprenant 7 classes : 5 classes de filles et deux classes maternelles, il est donc prévu un logement par enseignante, Les logements des adjointes de l'école de filles étant assez petits (2 pièces chacun). Contrairement au règlement, il existe une communication entre les logements et les salles de classe : le premier étage se compose de deux salles de classes et de la salle de dessin ainsi que des logements des directrices et des adjointes. Le logement de la première adjointe est à côté des salles de classe et de dessin. Il existe des portes pour séparer les autres logements et les escaliers.

La deuxième école urbaine est un groupe scolaire donc son organisation est différente de l'école précédente. Conformément aux instructions, l'école maternelle ne se situe pas entre l'école de filles et l'école de garçons ; dans l'école des filles et celle des garçons, on note la présence d'un vestiaire et d'un vestibule. Les cours de l'école des filles et des garçons font

mention de préaux mais seule la cour des garçons possède un préau couvert. L'école maternelle ne possède ni préau fermé, ni préau couvert, ni salle de récréation mais elle se compose d'une salle de classe et d'une salle d'exercice ainsi que d'une cuisine. Les noms différents de ces deux salles est-il déterminé en fonction de l'âge des élèves ? Les plus petits seraient alors dans la salle d'exercice et les plus grands dans la salle de classe.

b. Les bâtiments de la fin de la première guerre mondiale jusqu'à 1945

Le seul plan d'école que j'ai pu trouver à cette époque est celui de Montmorot (groupe scolaire). Cette école n'est pas très différente du groupe scolaire de la période précédente (Groupe scolaire de Champagnole) si ce n'est que les cinq classes sont présentes dans le même bâtiment. Les effectifs prévus sont supérieurs aux textes de cette période puisqu'il est noté 48 par classe, alors que les groupes scolaires ne devaient accueillir que 40 élèves par classes.

c. Les bâtiments des années 50 – 60

Une pièce fait son apparition dans l'école de Tavaux (1956 – 1957) : la laiterie. En effet, en 1954 Pierre Mendès France décide que chaque élève devra boire un verre de lait à 10h. cette décision est prise pour lutter contre la dénutrition et l'alcoolisme auprès des enfants (site internet au temps des instituteurs). A cette époque, il n'était pas rare de donner du vin, du cidre ou de la bière aux enfants, ils en emportaient même à l'école pour leur repas du midi. En août 1956, sera même votée une loi pour interdire la consommation de vin dans les écoles pour les enfants de moins de 14 ans. Cette laiterie avait certainement pour fonction de gérer le lait de cette collation.

d. Les bâtiments des années 1990 – 2000 – 2010

La plupart des constructions dans les communes rurales se font de plein pied. L'accessibilité est bien prise en compte. Dans les communes urbaines, par manque de place, les salles de classes peuvent être à l'étage, ainsi que certains équipements (salles de sport...).

Toutes les écoles contiennent un espace de restauration bien que ce ne soit qu'optionnel d'après les recommandations de 1989. Toutes les écoles avec des classes maternelles comportent des salles de repos.

En revanche, toutes ces écoles ne présentent pas les mêmes équipements.

Une bibliothèque est présente dans la plupart des écoles élémentaires comme prévu par les textes. L'école d'Ambres et de Rustrel n'en comportent pas. Dans le cas de Rustrel, deux salles n'ont pas de fonction dédiée, l'une d'elle est peut-être prévue pour abriter la bibliothèque. L'école d'Ambre, ne présente aucune salle sans fonction ni aucune salle polyvalente. Dans les faits, la salle de repos est parfois multifonction : en dehors des temps de sieste, c'est souvent la salle polyvalente (salle de motricité, coin bibliothèque).

Les écoles de Bressey-sur-Tille, de Rustrel et d'Ambres ne comportent pas de salle informatique. Bien que les plans des écoles étudiées datent tous de la même période, cette différence peut s'expliquer par la différence de matériel utilisé pour les activités informatiques : postes dans les classes ou utilisation de tablettes ne nécessitant plus une salle dédiée.

L'extérieur est souvent aménagé avec des arbres (Rustrel), des grandes marches comme un amphithéâtre (école de Pontailier) sur lesquelles il est possible de s'asseoir, des jeux.

Seule l'école de Condé comporte une salle d'arts plastiques.

Peu d'école comporte un bureau de direction ou une salle des maîtres, ce qui est assez étonnant pour des écoles récentes.

Une seule école contient une infirmerie (Ambres) alors que les recommandations de 1989 prévoient la présence d'un local médical dans toutes les écoles.

2. Evolution des constructions

J'ai pu constater d'une manière générale que l'extérieur des bâtiments s'étaient modifiés : les écoles n'ont plus besoin actuellement de rivaliser avec les églises et de ce fait les bâtiments ne sont plus construits en hauteur, sauf par manque de place ; et ne sont plus situés à coté de l'église.

a. Les évolutions communes à tout type d'école

L'évolution la plus visible entre les écoles de la IIIème République et les écoles plus récentes est la présence d'un lieu dédié à la restauration. Sur les plans des écoles de la IIIème République, un seul plan fait mention des repas avec l'espace pour poser les paniers. Cela ne signifie absolument pas que les élèves ne mangeaient pas sur place. Dans bien des écoles surtout rurales, les élèves déjeunaient dans les locaux de l'école ou dans la cour suivant les saisons. Les élèves des écoles rurales habitaient parfois à plusieurs kilomètres de l'école, dans des hameaux.

Une autre évolution très nette est la disparition des logements des enseignants. En effet, avec le passage d'instituteur ou institutrice à professeur des écoles, le logement de fonction ne fait plus partie du statut de professeur des écoles.

Dans les écoles les plus récentes, on voit apparaître des pièces avec des fonctions extérieures à l'école : bibliothèque municipale (école de Paradou). Certaines écoles font partie d'un groupe de bâtiments qui proposent des structures culturelles ou sportives : l'école côtoie la salle des fêtes ou le gymnase. Ces écoles présentant plusieurs fonctions rappellent les maisons d'école qui avaient souvent la fonction d'école et de mairie et sont conformes aux critères du rapport Klein pour qui l'école doit « être ouverte et intégrée dans son environnement [en] proposant une diversité de services ».

L'extérieur des écoles est différent. Si dans les plus anciennes, un espace extérieur suffisant était prévu, souvent séparé pour les filles et les garçons ; dans les plus récentes, la cour bétonnée n'est plus d'actualité, certaines cours ont même des vergers. Des espaces verts sont souvent intégrés aux cours d'écoles. Auparavant les seuls espaces verts étaient les jardins de l'instituteur ou de l'institutrice qui avaient une fonction alimentaire de potager.

La forme des bâtiments a également évolué : les écoles de la III^{ème} République sont des écoles de forme régulière, carrée ou rectangulaire, assez massives et assez semblables (pour celles que j'ai pu étudier qui sont issues du même département, le Jura). Certaines écoles des années 2000 présentent des formes beaucoup moins régulières, dans angles plus doux (Rustrel) voire même des arrondis (Bressey-sur-Tille).

On peut remarquer l'évolution des effectifs également puisque les effectifs sont notés sur certains plans anciens : de 40 à 50 élèves par classes alors qu'actuellement, une ouverture de classe est repensée lorsque la moyenne d'élève par classe atteint les 27 élèves.

b. Les écoles élémentaires

Les bâtiments jusqu'à l'après-guerre portent architecturalement l'obligation de séparation des garçons et des filles. Même si, pour des raisons d'effectifs, les communes rurales prévoient une école mixte, les bâtiments témoignent de la séparation des sexes par des entrées et des vestibules séparés, des cours et des préaux différents. Cette séparation paraît étonnante quand les enfants se retrouvent tous ensemble dans la salle de classe. Parfois l'architecte indique sur le plan une séparation dans la salle de classe : les filles derrière, les garçons devant ou les filles sur la gauche et les garçons sur la droite. Parfois les plans portent également une autre indication : le logement pour ces écoles mixtes est le logement de l'instituteur, les institutrices étant destinées aux écoles de filles et aux écoles maternelles uniquement.

Avec l'évolution des écoles vers la mixité, les bâtiments construits ensuite ne sont plus soumis à cette obligation et de ce fait, leur apparence en est modifiée.

Les écoles élémentaires anciennes présentaient, à part de rares exceptions (musée d'école, salle de dessin) uniquement des salles de classes et des vestiaires. Les écoles récentes se composent de salles avec des fonctions spécifiques en plus des salles de classe : salle informatique, local pour le RASED, bibliothèque, salle d'art plastique, salle plurivalente, salle multimédia. L'apparition de ces salles avec des fonctions très spécifiques montrent l'évolution des contenus d'enseignement et l'importance donnée à ces contenus en leur prévoyant des lieux dédiés.

c. Les salles d'asile / écoles maternelles

L'évolution de l'enseignement pour les plus petits se voit dans l'évolution des bâtiments surtout dans les différences entre salle d'asile et école maternelle.

La transformation se constate à la disparition des gradins et à l'augmentation des salles prévues pour les écoles maternelles.

Depuis le début des salles d'asiles, la préoccupation de l'exercice physique est présente mais elle se modifie avec les écoles maternelles. Les plus anciennes écoles maternelles prévoyaient un préau fermé dédié au repos (puisqu'il est fait mention de lit comme mobilier dans cette pièce) et d'une salle de récréation ; et les écoles maternelles modernes ont accès à une salle de motricité (depuis la moitié du XXème siècle) ou à une salle polyvalente (plus courant depuis les années 2000 surtout dans les communes rurales). L'évolution des bâtiments montre que dès l'origine, l'école maternelle se démarque des salles d'asile dans la prise en compte des enfants.

Conclusion

L'école, que ce soit en tant que bâtiment ou en tant que contenu d'enseignement, ne cesse d'évoluer. Et même si ces évolutions ont été plus rapide au cours du XVIIIème et XIXème, cette institution par son importance continue ses transformations. Les bâtiments évoluent, changent, cumulent ou non les fonctions, insistent sur l'importance de l'aménagement extérieur ou non, et suivent finalement plutôt les instructions, règlements, recommandations de leur époque. Ces documents étant remis à jour régulièrement, les bâtiments suivent l'évolution de l'enseignement. Les contenus et les modalités s'enrichissent et les locaux également, permettant par leur pluralité de salles actuelles d'utiliser l'outil informatique, de visionner des films, d'avoir des temps de repos ou d'activités physique quel que soit les conditions météorologiques. Les travaux d'architectes aménagent également l'intérieur des bâtiments avec des recoins pour être au calme ou pour lire. Le fait que le soin soit apporté au bien-être des élèves ainsi qu'aux enseignements en réfléchissant aux locaux utiles montre bien l'importance du bâtiment dans l'éducation. Au XVIIIème siècle, l'importance donnée l'hygiène, à des bâtiments sains montrait déjà que la qualité du bâtiment avait son intérêt dans la qualité de l'enseignement.

Les dernières recommandations datant de 1989, leur mise à jour serait intéressante pour que le bâtiment de l'école, s'appuyant sur les travaux en cours des architectes qui tiennent compte des avancées pédagogiques et psychologiques, soit au plus près du mieux être et donc du mieux apprendre.

Bibliographie

Blyth A. (2013) : « perspectives pour les futurs espaces scolaires » in Revue internationale d'éducation de Sèvres [en ligne] n°64 2013 pp 53 – 64

Bouillon A., (1834) : *De la construction des maisons d'école primaire*, Librairie Hachette.

Chevrel A. (2008) : *L'orthographe en crise à l'école – et si l'histoire montrait le chemin ?*, Paris, Retz, 79 p.

Clade J.-L. (2002) : *Ecoles et instituteurs dans le jura*, Saint-Gingolph, Cabédita, coll. Archives vivantes, 179 p.

Combes J. (2013), *Histoire de l'école primaire en France*, Paris, De Borée, 375 p.

Dancel B. (2010) : « L'enseignement primaire » in JACQUET-FRANCILLON François, D'ENFERT Renaud, LOEFFEL Laurence (dir) : *Une histoire de l'école - anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France XVIIIème-XXème siècle*, Paris, Retz, pp. 129 – 137

Doumergue G. (1908). *Instructions relatives aux objectifs et aux programmes de l'école maternelle*. In : *La petite enfance à l'école, XIXe-XXe siècles*. Paris : Institut national de recherche pédagogique, 1982. pp. 228-233. (*Bibliothèque de l'Histoire de l'Education*, 1)

Gallois J.-B., Stella L. (2017) : *AGEEM et école maternelle histoires croisées*, Paris, Nathan, coll. Les repères pédagogiques, 175 p.

Giolitto P. (2003) : *Histoire de l'école – maitres et écoliers de Charlemagne à Jules Ferry*, Paris, Imago, 421 p.

Gréard O. 12 juillet 1882. « Instruction adoptée par la Commission des bâtiments scolaires pour la construction et l'ameublement des écoles maternelles ». In: *La petite enfance à l'école, XIXe-XXe siècles*. Paris : Institut national de recherche pédagogique, 1982. pp. 167-172. (*Bibliothèque de l'Histoire de l'Education*, 1)

Jacquet-Francillon F., Ottavi D ; (2010) : « L'éducation de l'enfance » in Jacquet-Francillon F., D'Enfert R., Loeffel L. (dir) : *Une histoire de l'école - anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France XVIIIème-XXème siècle*, Paris, Retz, pp. 45-52.

Jacquet-Francillon F. (2010) : « Le peuple à l'école » in Jacquet-Francillon F., D'Enfert R., Loeffel L. (dir) : *Une histoire de l'école - anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France XVIIIème-XXème siècle*, Paris, Retz, pp 61-67.

Kahn P. (2008) : « la pédagogie primaire entre 1945 et 1970 : l'impossible réforme ? » in le *Télémaque* 2008/2 (n°34) pp 43 – 58

Legay Y. (2006) : *Une approche historique de la construction scolaire en France depuis le XIXème siècle*, Centre national de documentation pédagogique d'Aquitaine.

Mazzalto M., Paltrinieri L. (2013) « Introduction : Espaces scolaires et projets éducatifs ». In *Revue internationale d'éducation* n°64, pp 31 – 40.

Moussy B. (2016), *Les pédagogues dans l'histoire – entre invention et continuité* – Lyon, Chronique sociale 205 p.

Musset M. (2012). « De l'architecture scolaire aux espaces d'apprentissage : au bonheur d'apprendre ? » in *Dossier d'actualité veille et analyse* n° 75

Noel J.-L. (dir) (1982) : *La petite enfance à l'école, XIXe-XXe siècles* . Paris : Institut national de recherche pédagogique (*Bibliothèque de l'Histoire de l'Education*, 1)

New, R. S. (2013) : « les écoles, espaces intentionnels de l'enfance » in *Revue internationale d'éducation de Sèvres* N°64 pp 41 – 52

Rogers R. (2010) « L'éducation des filles » in Jacquet-Francillon F., D'Enfert R., Loeffel L. (dir) : *Une histoire de l'école - anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France XVIIIème-XXème siècle*, Paris, Retz, pp. 165 – 171.

Rogers R. (2010) « la mixité » in in Jacquet-Francillon F., D'Enfert R., Loeffel L. (dir) : *Une histoire de l'école - anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France XVIIIème-XXème siècle*, Paris, Retz, pp 173 – 179.

Thivend M. (2010) : « La petite enfance dans les institutions scolaires » in Jacquet-Francillon F., D'Enfert R., Loeffel L. (dir) : *Une histoire de l'école - anthologie de l'éducation et de l'enseignement en France XVIIIème-XXème siècle*, Paris, Retz, pp. 121 - 128.

Touiller B., « l'architecture scolaire au XIXème : de l'usage des modèles pour l'édification des écoles primaires ». In : *histoire de l'éducation*, n°17, 1982. pp. 1- 29.

Troger V. (dir), *Une histoire de l'éducation et de la formation*, Auxerre, éditions sciences humaines coll. Les dossiers de l'éducation, 2006

Troger V., Ruano-Borbalan J.-C. (2017 (5^{ème} édition)), *Histoire du système éducatif*, Paris PUF coll. Que sais-je ? 127p.

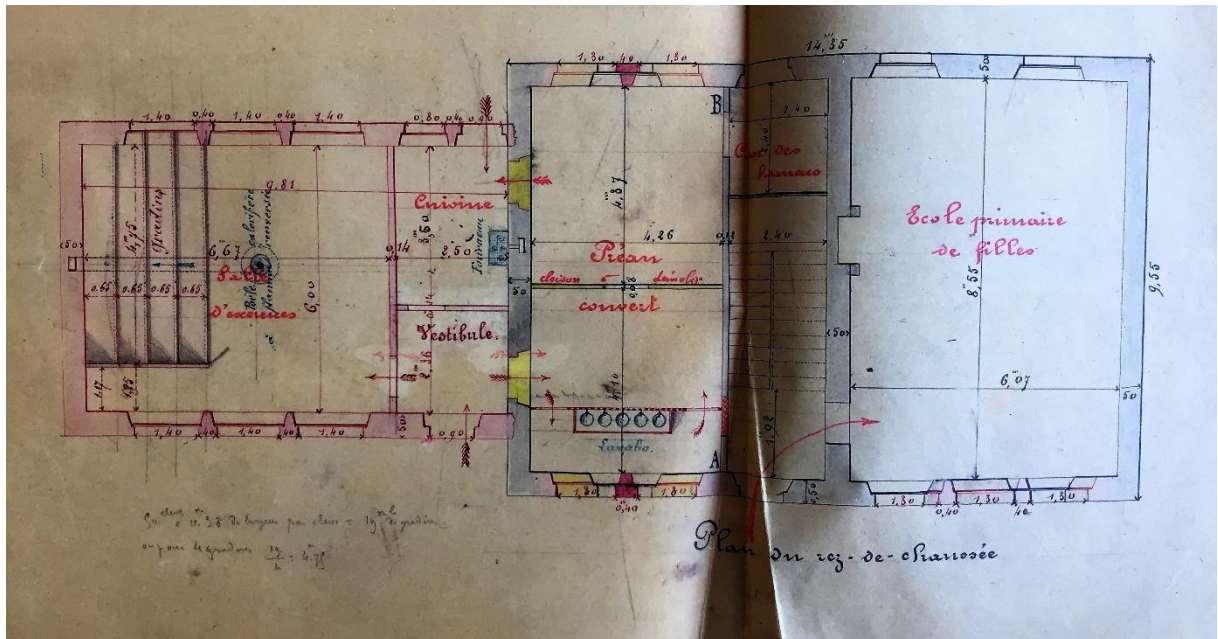
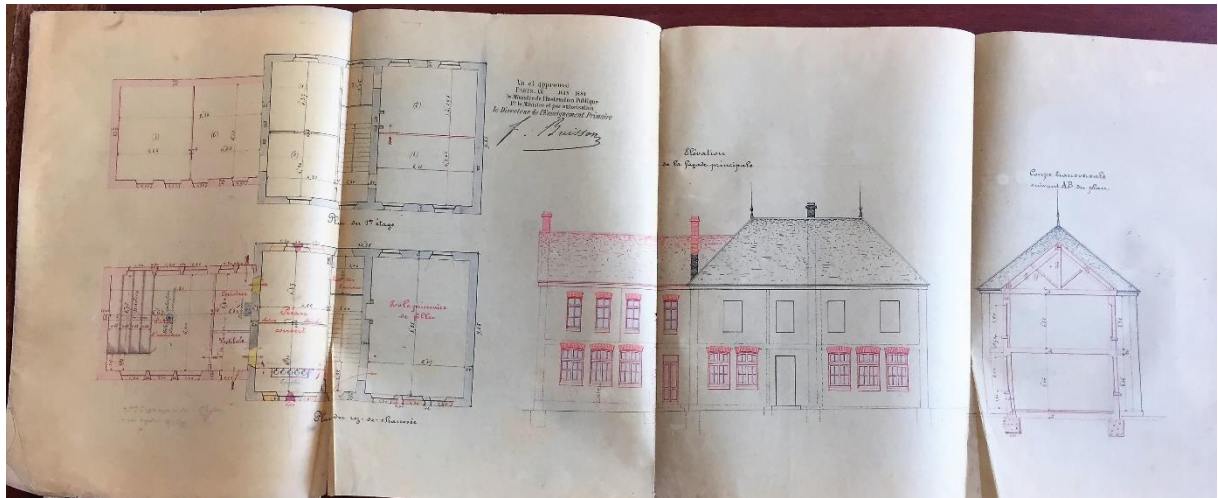
Waddington W. H. « Circulaire relative à la construction des écoles primaires ». In : *bulletin administratif de l'instruction publique*. Tome 19 n°385. pp 441-442.

Sitographie :

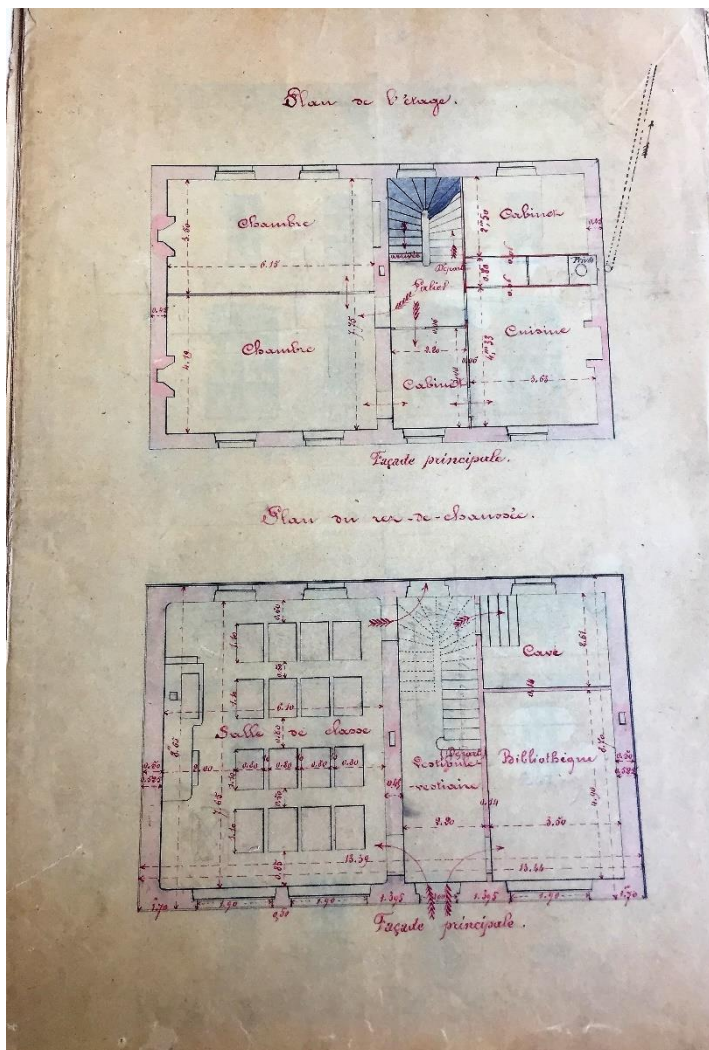
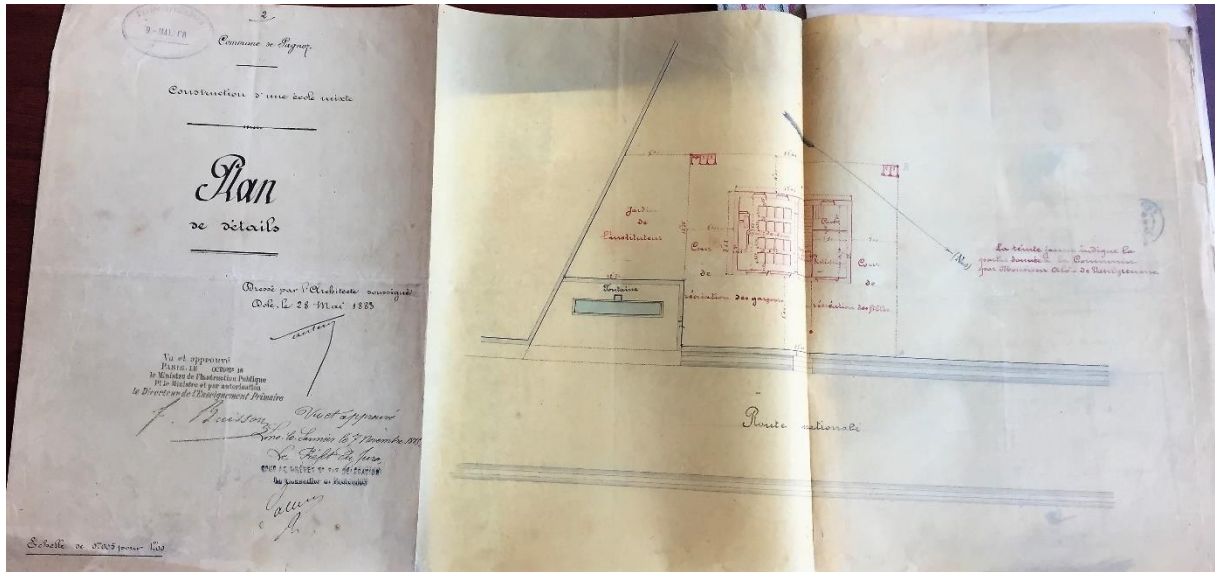
L'école primaire à Lyon : http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/offre_culture/ressources_enseignant/publications_pedagog/publications/ecole_primaire/?&view_zoom=1

Histoire de l'éducation en France : <http://le-temps-des-instituteurs.fr/>

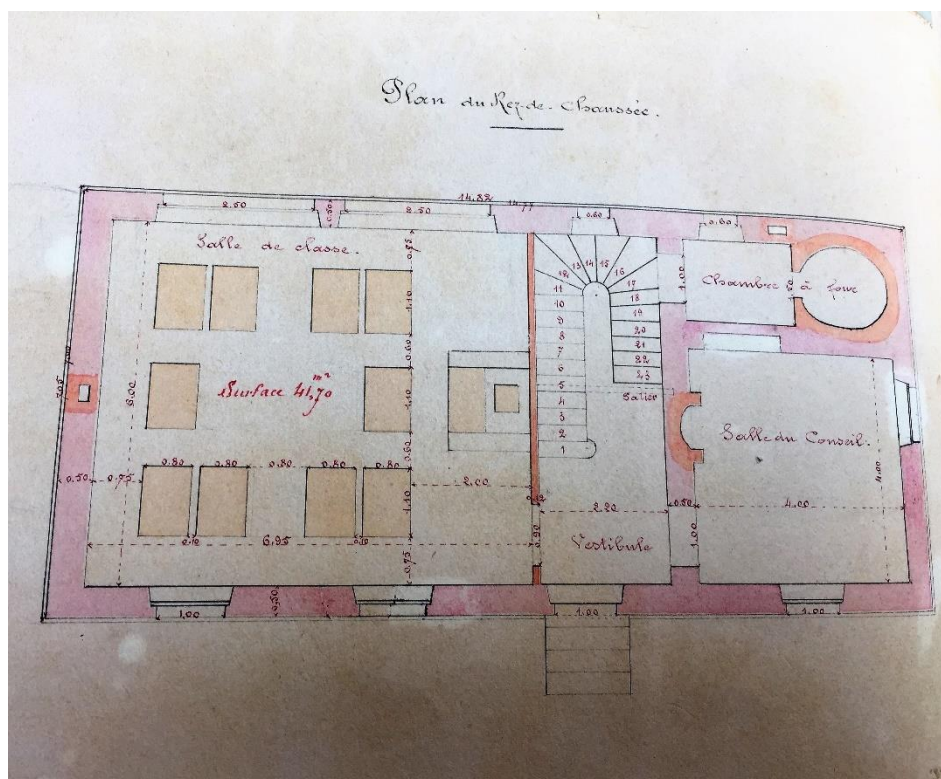
ANNEXE 1 : ECOLE DE FILLES ET MATERNELLE DE VILLERS FARLAY



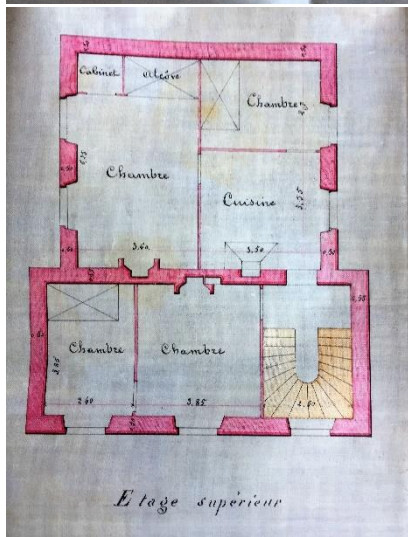
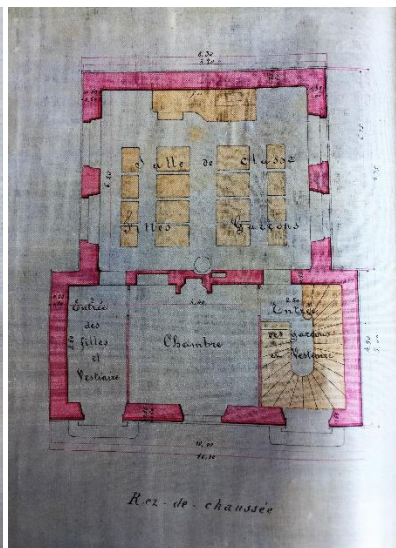
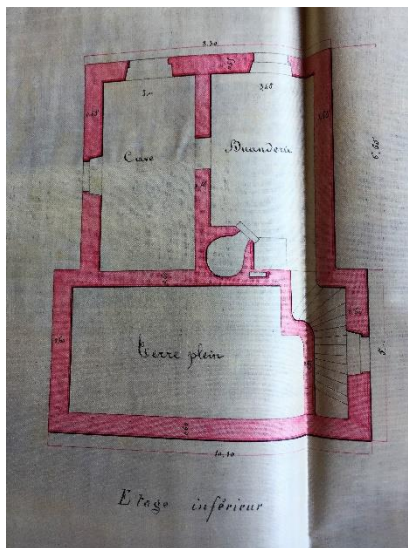
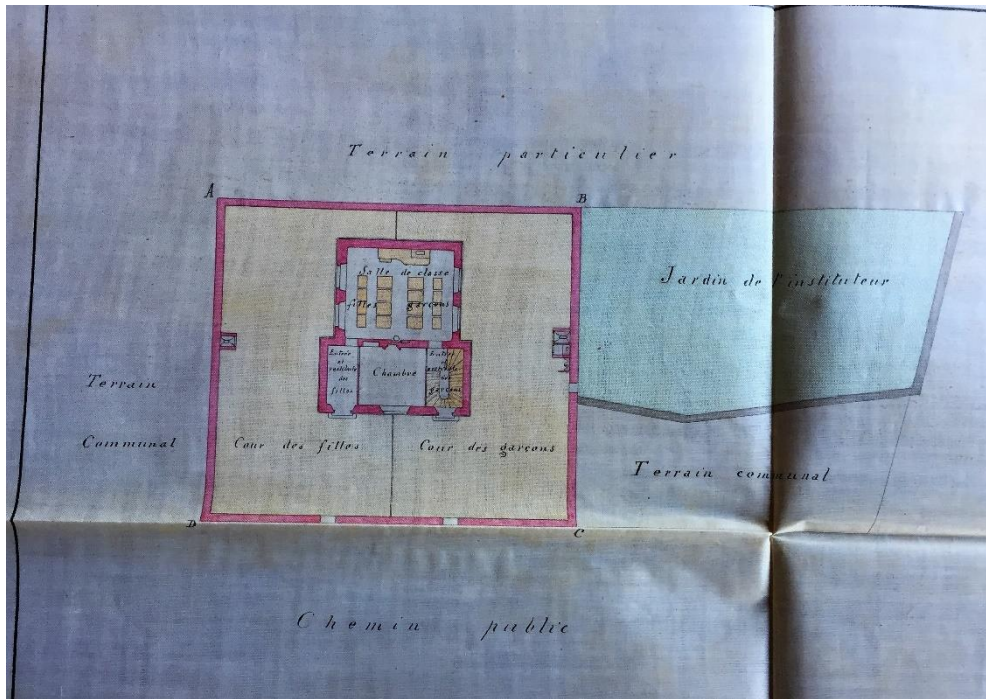
ANNEXE 2 : ECOLE MIXTE DE PAGNOZ



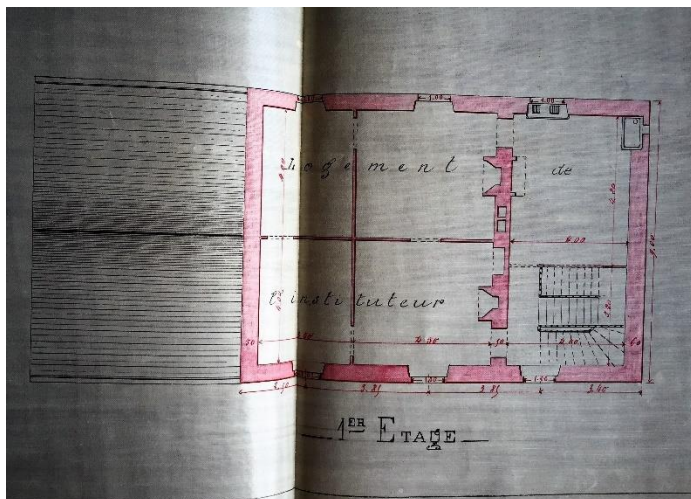
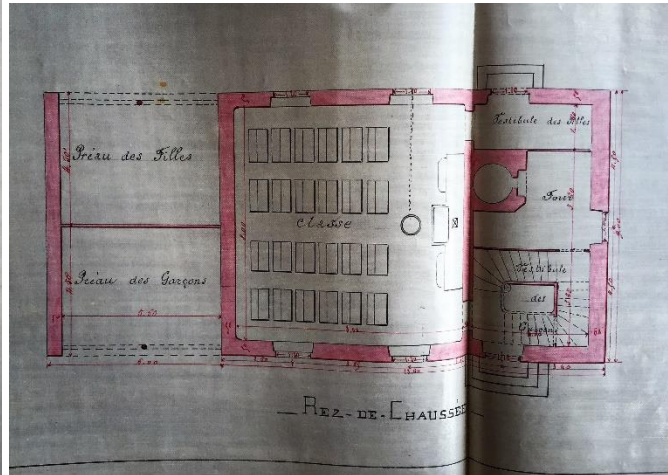
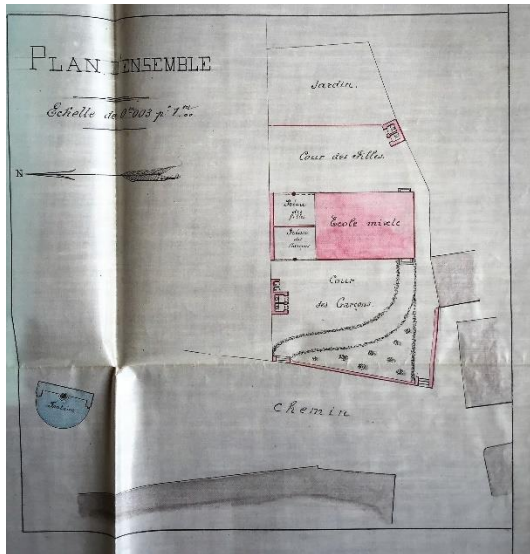
ANNEXE 3 : ECOLE DE GRANGE DE VAIVRE



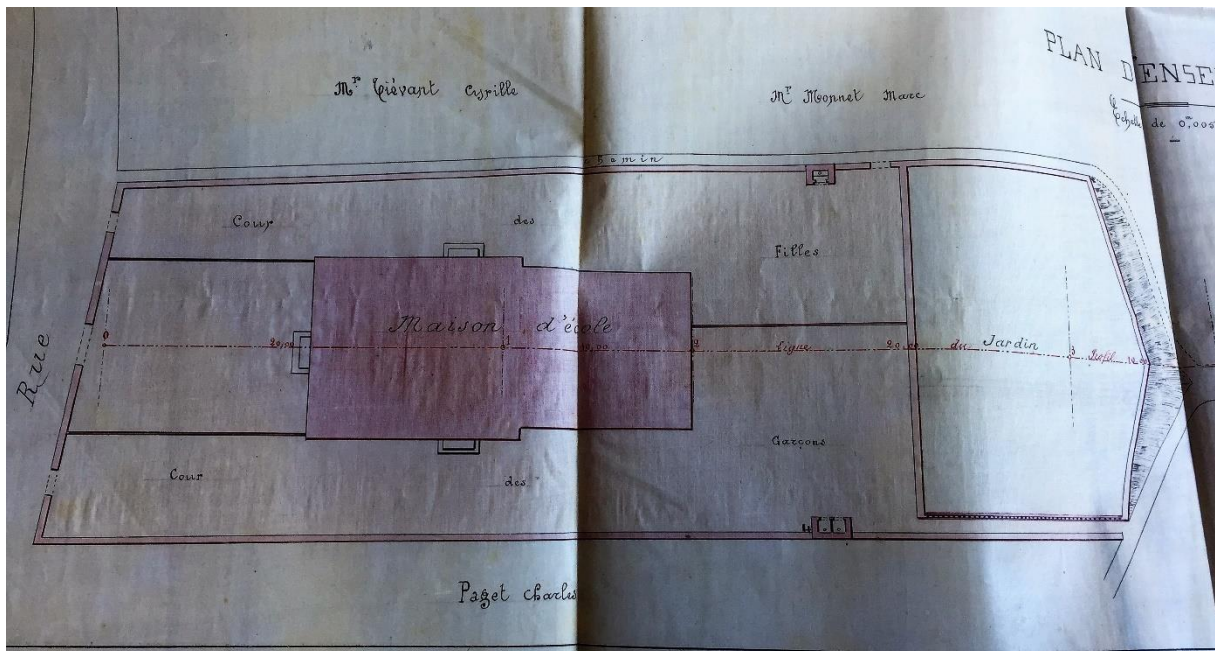
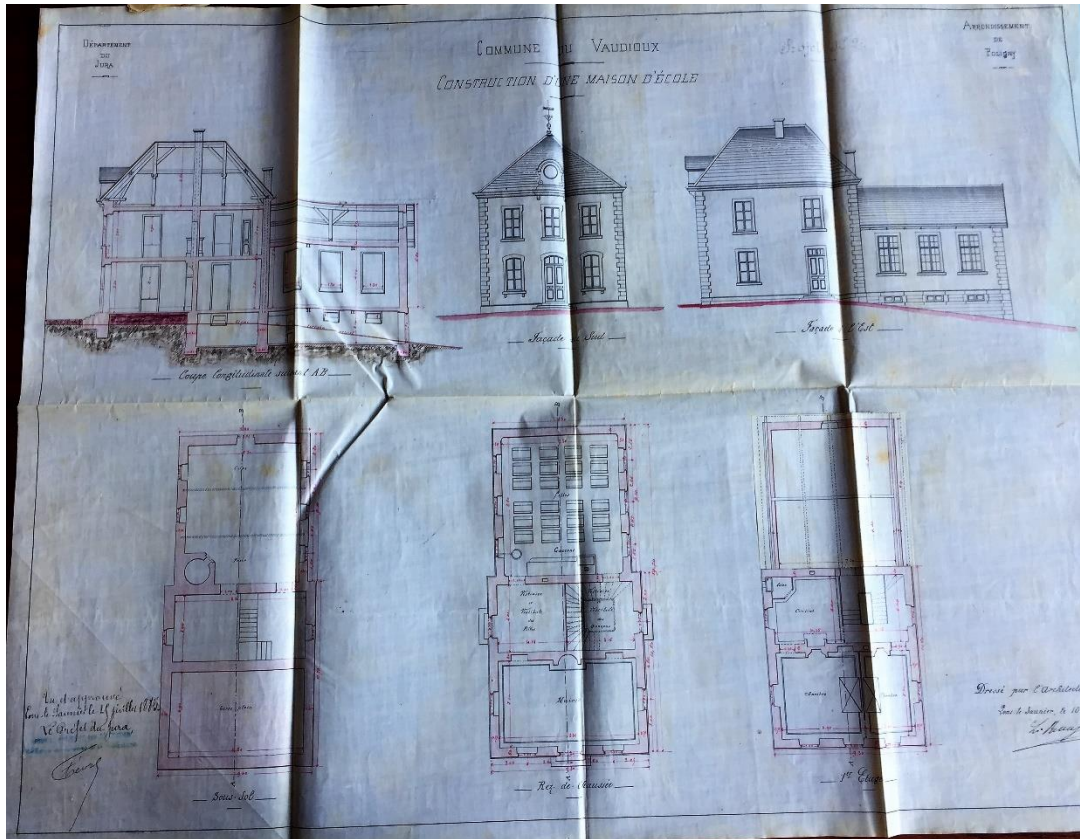
ANNEXE 4 : MAISON D'ECOLE DE PILLEMOINE



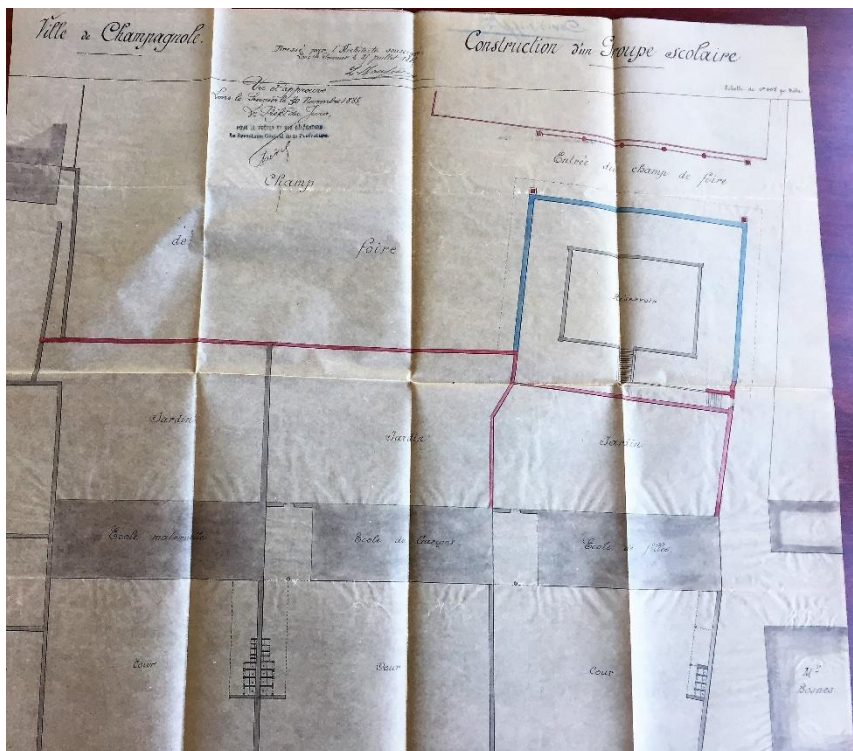
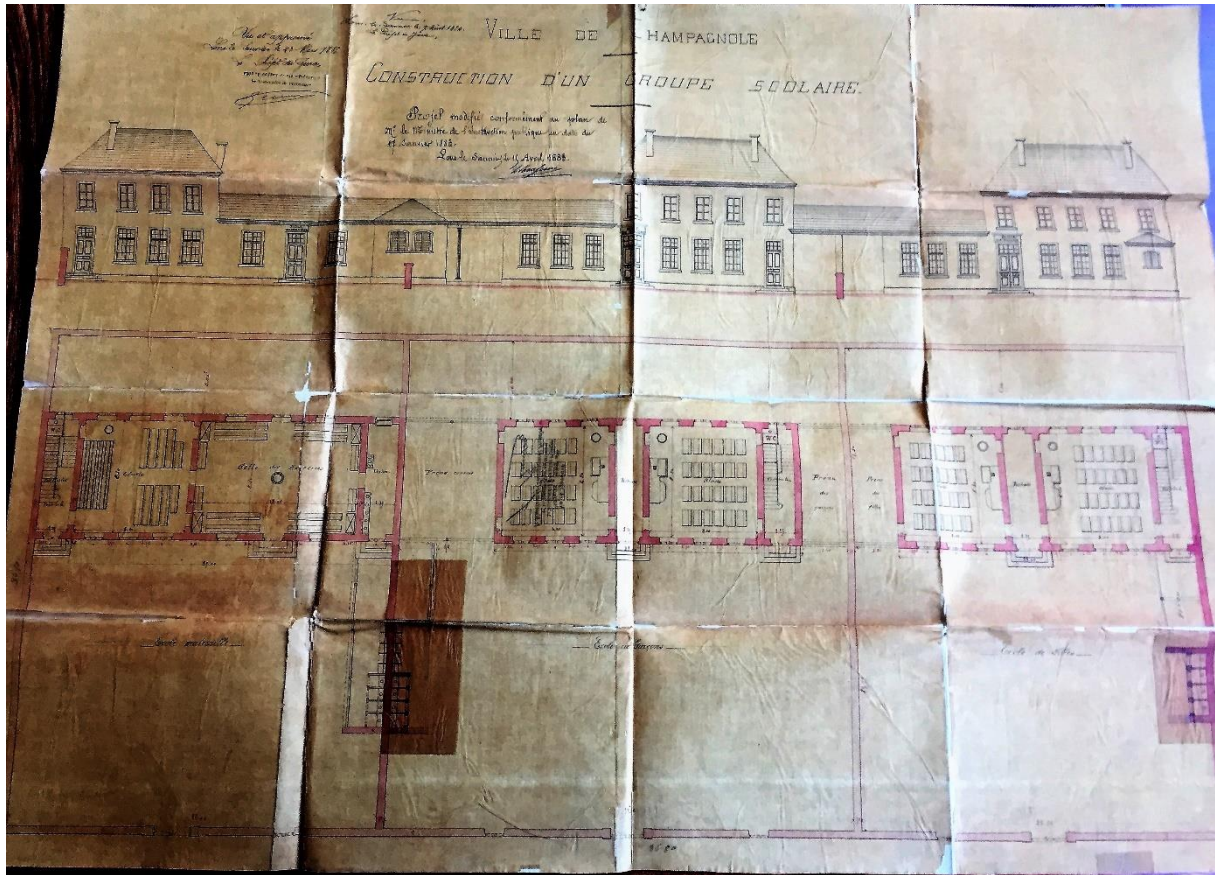
ANNEXE 4 : ECOLE MIXTE DE SAVAGNA



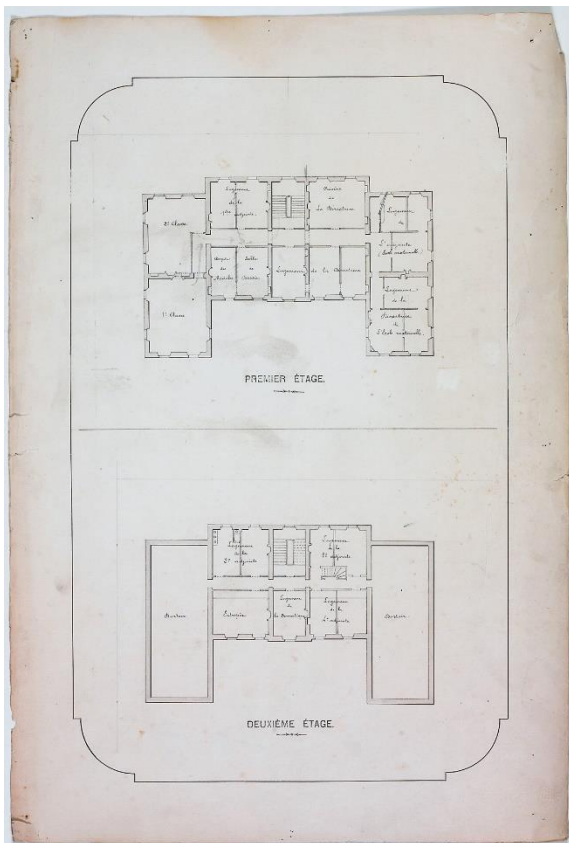
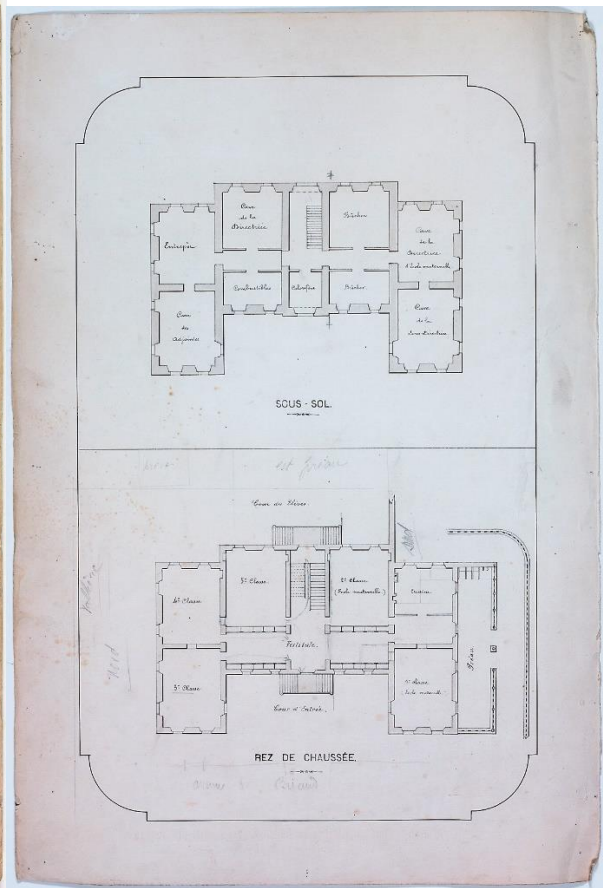
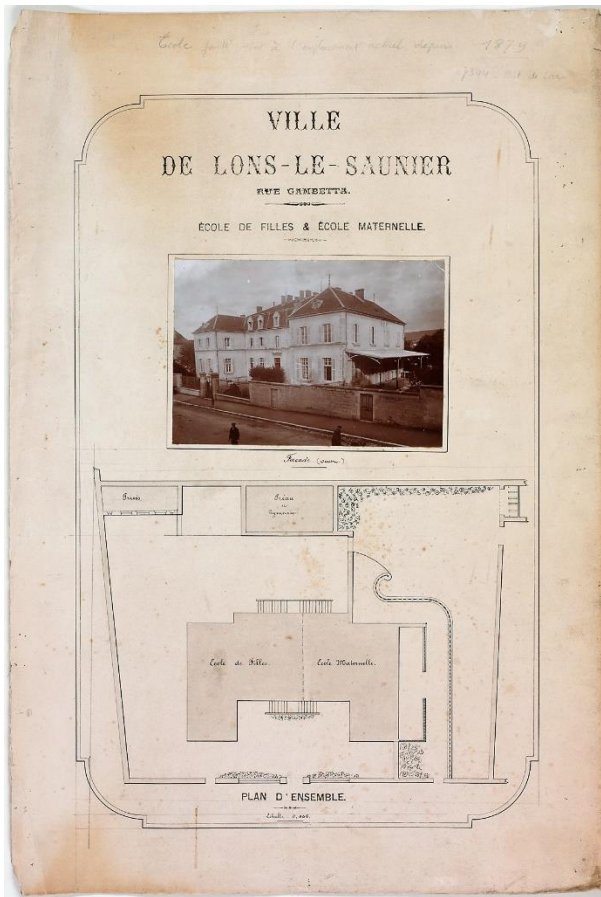
ANNEXE 5 : MAISON D'ECOLE DU VAUDIOU



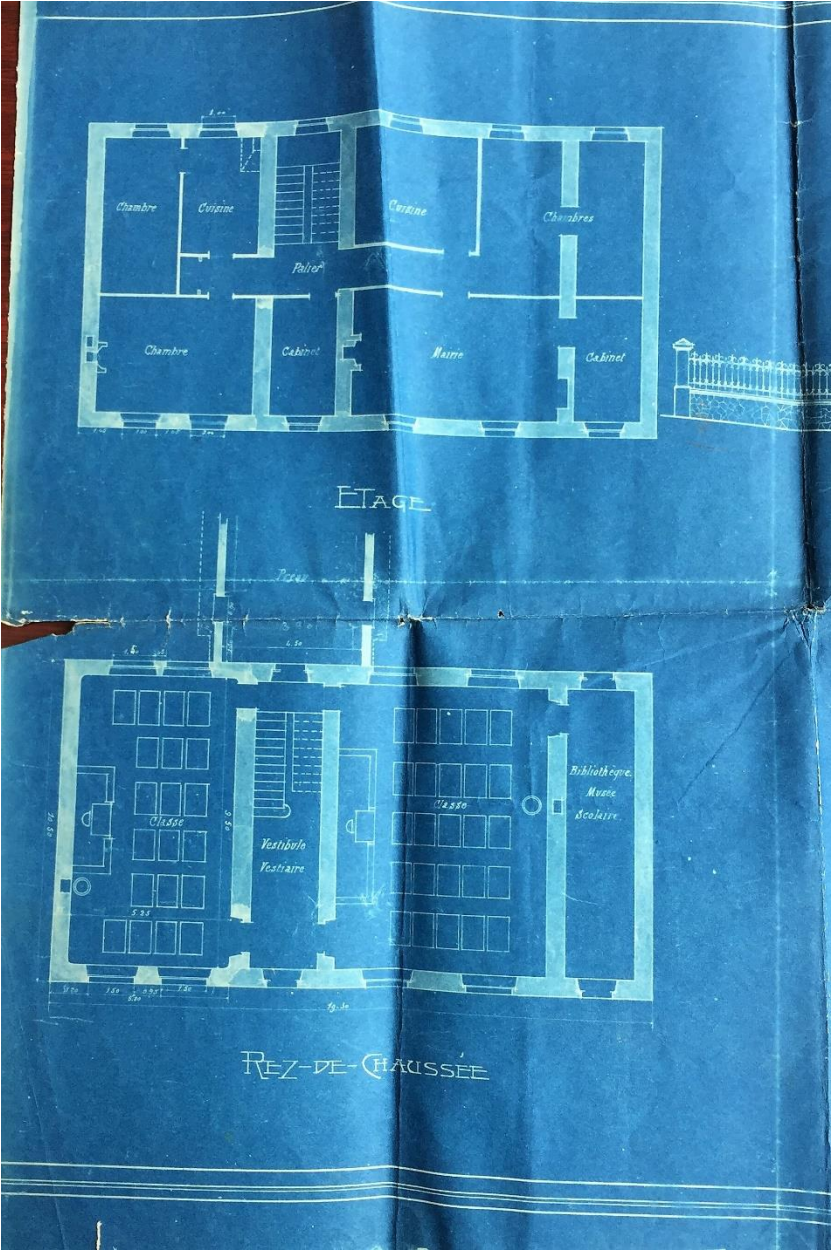
ANNEXE 6 : GROUPE SCOLAIRE CHAMPAGNOLE



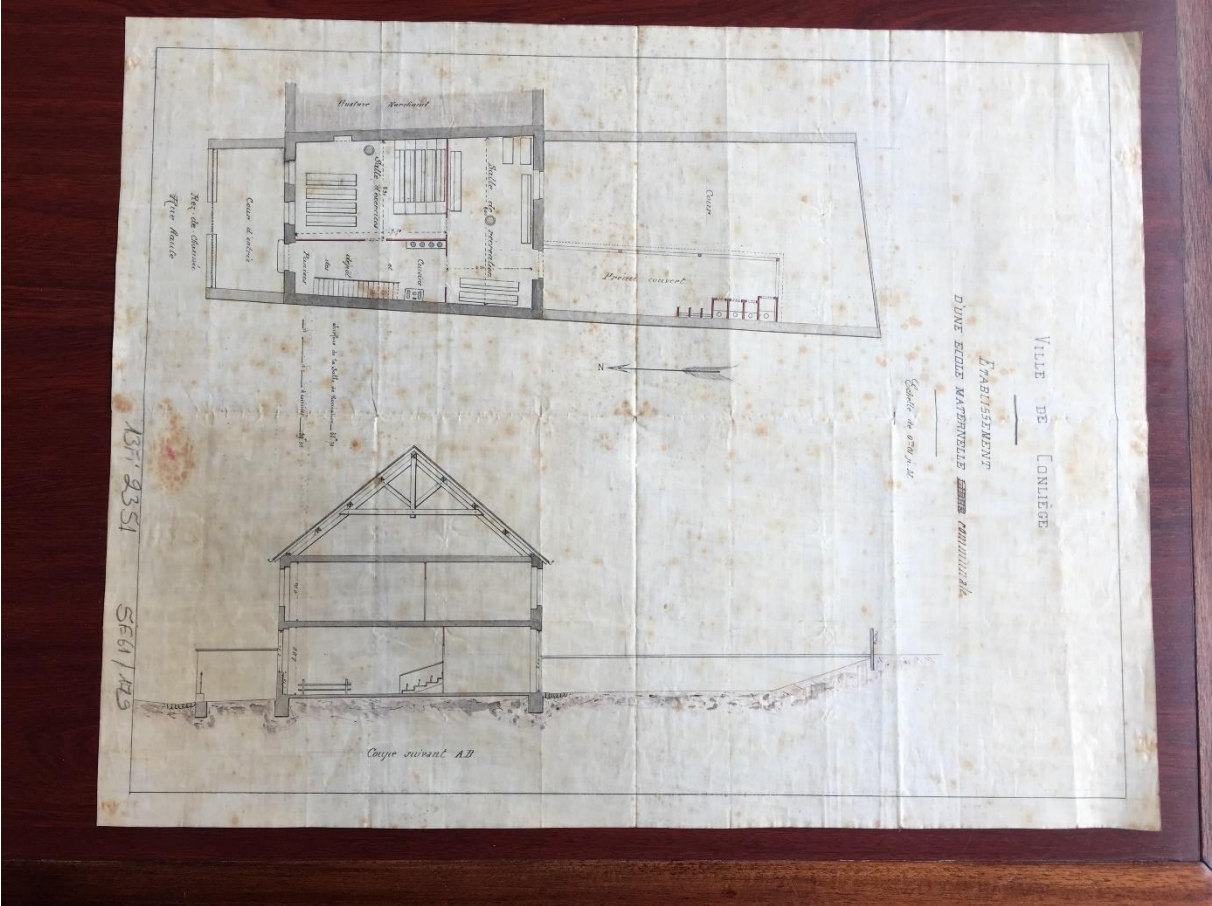
ANNEXE 7 : ECOLE DE FILLES ET ECOLE MATERNELLE LONS LE SAUNIER



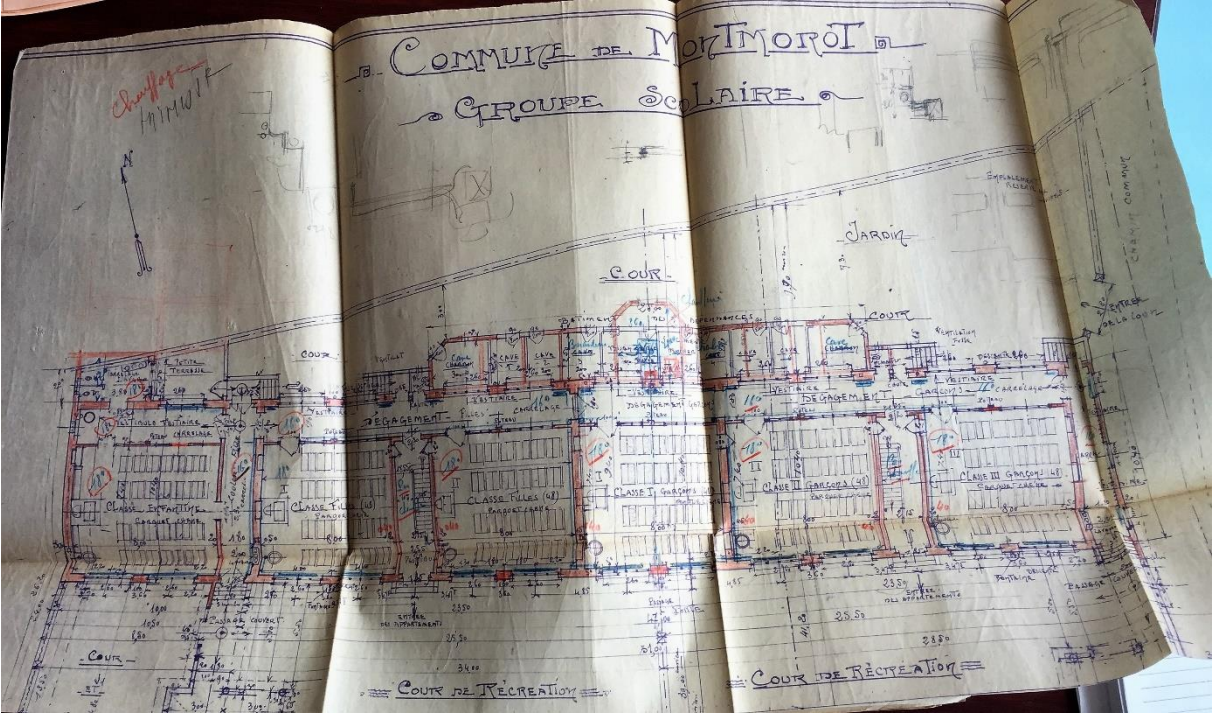
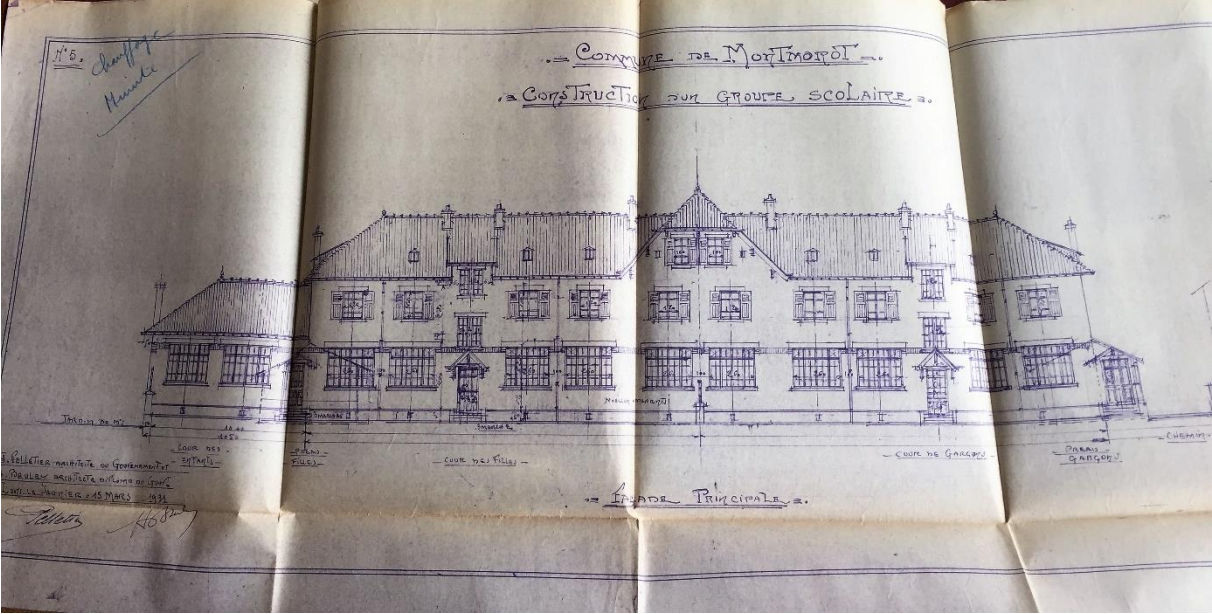
ANNEXE 8 : ECOLE MIXTE ET ENFANTINE DE CHOUX



ANNEXE 9 : ECOLE MATERNELLE DE CONLIEGE



ANNEXE 10 : GROUPE SCOLAIRE DE MONTMOROT



ANNEXE 11 : liens des sites internet pour les plans récents

Ecole élémentaire de Paradou

<http://www.maxromanet-architectes.com/wp-content/uploads/2013/10/Ecole-de-Paradou-plan-masse.jpg>

École maternelle de Condé Sainte Libiaire

http://www.conde-sainte-libiaire.csime.eu/photos/projetmaternelle_2.gif

Ecole primaire Rustrel

<http://rustrel.free.fr/chantier/plan-ecole2.jpg>

Ecole communale d'Ambres

http://ape-ecole-de-ambres.e-monsite.com/medias/images/plan-ecole.jpg?fx=r_650_622

Ecole élémentaire des berges de Saône de Pontailler sur Saône

http://www.quirotassocies.com/html/item/ecole-primaire-pontailler-sur-saone-21#slide_6

Ecole élémentaire de Bressey-sur-Tille

<http://www.bressey-sur-tille.fr/wp-content/uploads/2014/04/plan-%C3%A9cole003.jpg>

Ecole primaire de Condé sur Sarthe

<http://www.condesursarthe.fr/cua.asp?idpage=12182>

4^{ème} de couverture

Résumé du mémoire :

Les bâtiments des écoles de la III^{ème} République semblent bien différents des bâtiments des écoles actuelles. Cette évolution suit-elle l'évolution de l'enseignement ou répond-elle à d'autres critères ? Afin d'étudier cette question, un historique de l'enseignement et un historique des bâtiments scolaires sont dressés puis des plans des écoles de la III^{ème} République et des écoles contemporaines sont analysés.

Mots-clés (au moins 3) : évolution architecture scolaire – histoire des bâtiments scolaires – historique de l'enseignement – XIX^{ème} siècle – années 50 / 60 - période contemporaine